

## **PALETTES VÉGÉTALES:**

## Arbustes pour haies vive, groupe ou solitaire :



**Cornus mas** Cornouiller mâle Couleur floraison: blanc Période floraison : mars - avril Hauteur: 5.00 m



Cornus sanguinea Cornouiller sanguin Couleur floraison: blanc Période floraison : juin-juill. Hauteur: 2.50 m



Corylus avellana Noisetier commun Couleur floraison: blanc **Période floraison :** février-mars Hauteur: 5.00 m



Crataegus monogyna Aubépine blanche Couleur floraison : blanc Période floraison : mai Hauteur: 6.00 m



Fusain d'Europe Couleur floraison: blanc Période floraison : avril-mai Hauteur: 3.00 m **PALETTE DES SURFACES VERTES :** 

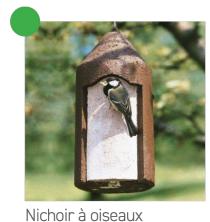


Frangula alnus Bordaine **Couleur floraison :** jaune **Période floraison :** mai-juin

Prairie maigre sur toiture / 36 m<sup>2</sup>

## Hauteur: 3.00 m

# STRUCTURES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ:



Abris à chauve-souris



Amas de bois



Prairie de fauche / 714 m<sup>2</sup>

<<OH-ch Swissflora Myko>>

<<UFA Terrasse 17 CH>> Prairie sur toiture

## LEGENDE PLAN:



Massif de vivaces, plante basses

Prairie fleurie, prairie de fauche

## **CHIFFRES**

Parcelle totale : 1402 m<sup>2</sup> Sur dalle 172.5 m<sup>2</sup>

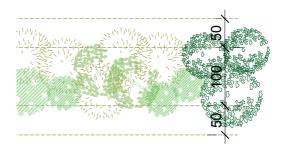
Surfaces vertes en pleine terre: Prairie de fauche : 714 m<sup>2</sup> Massif de vivaces et graminée : 106 m<sup>2</sup> 983 m<sup>2</sup> Pavés béton, joints enherbés : 163 m<sup>2</sup>

Surfaces dures sur dalle : Dalle grès-cérame : 135 m<sup>2</sup>

Structure en faveur de la biodiversité

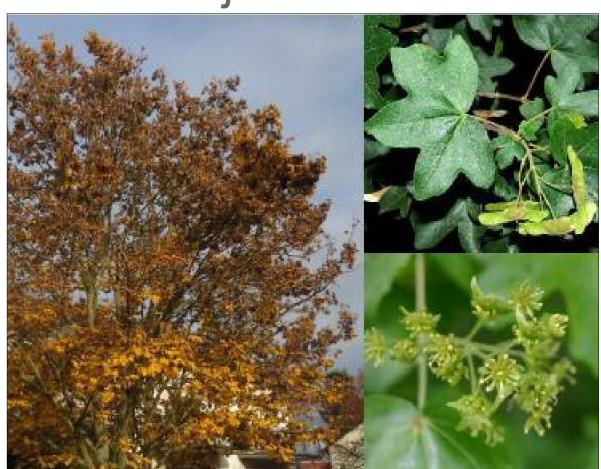






Haie vive, plantation sur 2 lignes au minimum, en quinconce avec une densité de 1 plant/m2

# Arbres majeurs



Erable champêtre

Acer campestre Hauteur: 15.00 m



# Merisier

Prunus avium Hauteur: 25.00 m



Massif de vivace et graminée/106 m<sup>2</sup> <<Mélange approprié>>



Massif de vivaces



Surface en dalles grés-cérame, terrasse Imperméable sur dalle / 154 m²

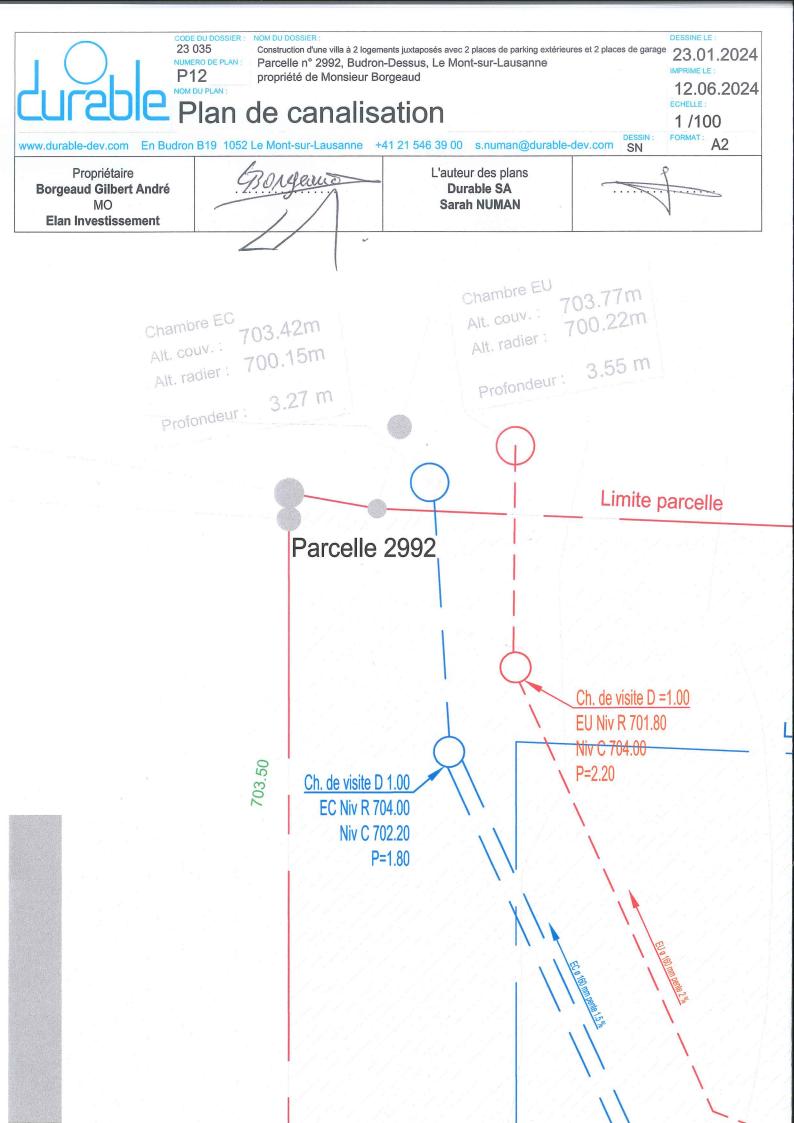


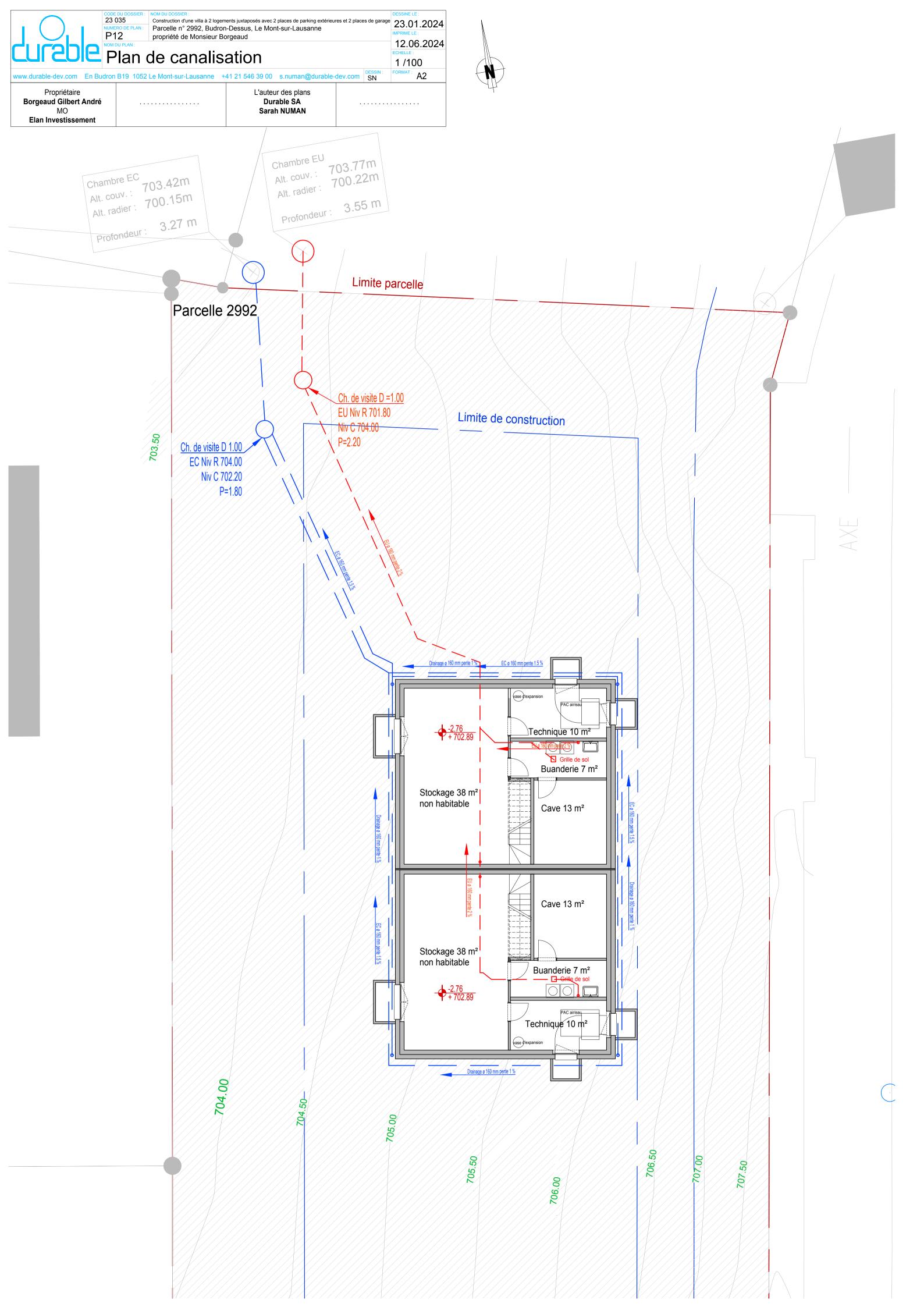
Surface pavés béton, joints enherbés Perméable sur pleine terre / 149 m²

5.0 m 10.0 m

20.0 m

0.0 m







## Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur air/eau Évaluation des émissions sonores d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau avec puissance de chauffe jusqu'à 40 kW

Requérant	Elan Investissem	ent				
Adresse	Route de Cugy (	Habitation Nord)	N° parcelle 29	92		
NPA/Lieu	1052 Le Mont-s	ur-Lausanne	Autorisation construction n°			
Fournisseur		Stiebel Eltron AG	Modèle, type	Stiebel E	Itron, WPL 1 (Inner	7 ICS classic naufstellung)
Puissance de chauffe (A2/	W35)	9 kW	Puissance acoustique selon A2			0 dB(A)
Puissance de chauffe (A-7	/W35)	8 kW	Puissance acoustique selon ErP	(A7/W47-	55)	48 dB(A)
Puissance de chauffe (Nac	htbetrieb maximal)	5.1 kW	Puiss. acoustique, régime max. c	de jour		52 dB(A)
			Puiss. acoustique, régime max. c	de nuit		48 dB(A)
Type d'installation		Installation	intérieure			
Locaux à usage sensible	au bruit au lieu de				Jour	Nuit
réception	ad bruit ad lied de	Locaux a n	abitation		Jour	Nuit
Valeur de planification a	au récepteur	DS II (zone	d'habitation)		55 dB(A)	45 dB(A)
Respect des valeurs	s limites d'expos	sition				
Niveau de puissance ac	oustique	Fonctionn	ement nocturne actif de 19 à 7	heures	52 dB(A)	48 dB(A)
Conversion du niveau s	onore				-11 dB	-11 dB
Correction de la direction	on D <sub>c</sub>		de façade/puits sur la façade (< ar rapport au mur)	< 3m de	6 dB	6 dB
Distance jusqu'au récep	teur	22.6 m			-27.1 dB	-27.1 dB
Mesures de protection	contre le bruit	Saut-de-lo	ıp, 1.5-2 m de haut (jusqu'à -5 dE	3): -5 dB	-5 dB	-5 dB
Niveau sonore L <sub>pA</sub> au ré	cepteur			•	14.9 dB(A)	10.9 dB(A)
Facteurs de correction						
Correction de niveau K	1	pour instal	lations de chauffage		5 dB	10 dB
Correction de niveau K	2	légèremen	t audible (régime normal) + 2dB	3	2 dB	2 dB
Correction de niveau K	3 (impulsions)	non audibl	e		0 dB	0 dB
Correction du temps de	fonctionnement	Fonctionne	ement continu		0 dB	0 dB
Niveau d'évaluation L,				•	21.9 dB(A)	22.9 dB(A)



## Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur air/eau

Évaluation des émissions sonores d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau avec puissance de chauffe jusqu'à 40 kW

## Examen des mesures préventives

Installation intérieure Oui

Niveau de puissance acoustique Pompe à chaleur avec faible niveau de puissance acoustique mplacement optimisé Emplacement optimisé pour le voisinage et son propre bâtiment

Fonctionnement nocturne moins Actif de 19:00 à 7:00 heures

bruyant Le réglage est obligatoire afin de respecter les exigences légales et ne peut être modifié.

L'utilisateur et / ou le propriétaire de l'installation ont été informés de l'importance de ce

créneau horaire

### Lärmbeurteilung

Respect des valeurs limites Oui La valeur limite est respectée d'exposition

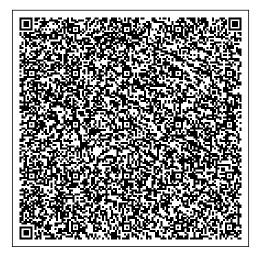
. .

Évaluation du respect du principe de **Oui** prévention

Les mesures préventives entrant en ligne de compte ont été examinées et les mesures proportionnées au but visé sont mises en œuvre. Le principe de

prévention est donc respecté.

→ Vers le formulaire online



### Pour toutes questions

Auteur: Energétique Egret, g.egret@energetiqueegret.com, 079 203 76 69

Lieu, Date Signature

Saint-Antoine, 06.06.2024



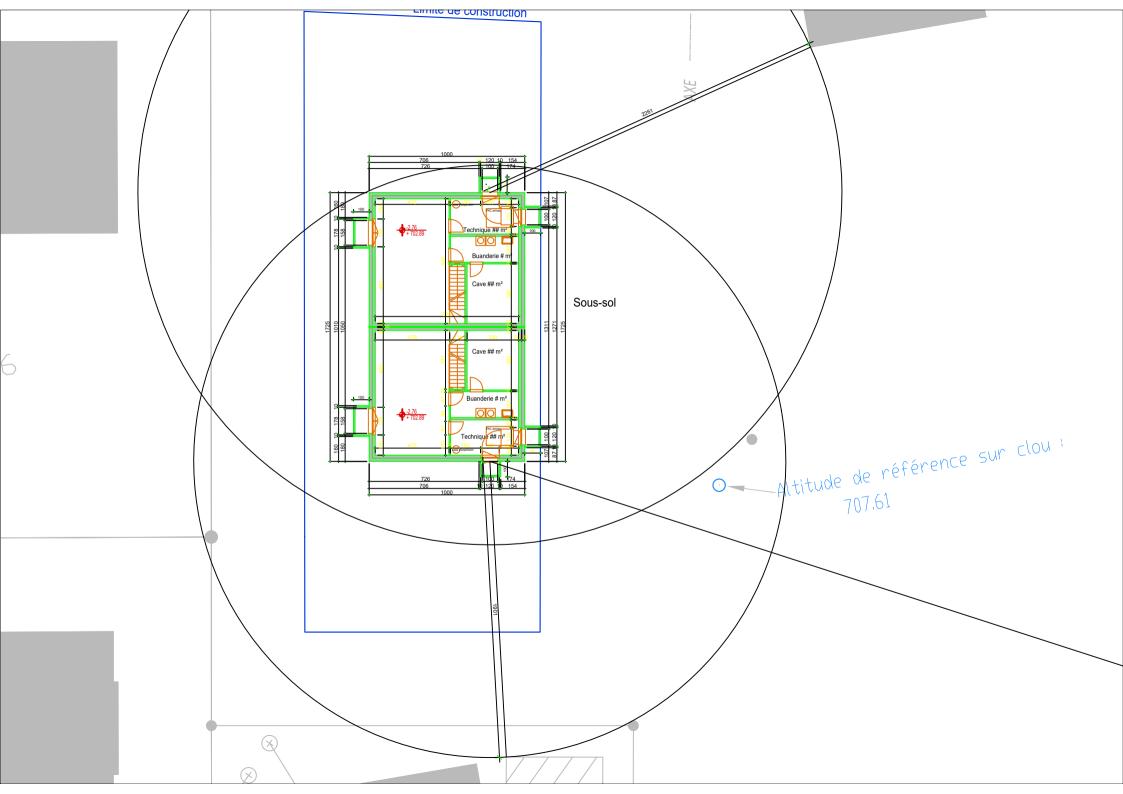
### **Annexes**

☑ Plan de situation avec emplacement de la pompe à chaleur / açade

☐ Plans du logement

☐ Feuille de données avec indication de la puissance acoustique

☐ Documentation sur les mesures de protection contre le bruit





## Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur air/eau Évaluation des émissions sonores d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau avec puissance de chauffe jusqu'à 40 kW

Requérant	Elan Investisseme	nt				
Adresse	Route de Cugy (H	abitation Sud)	N° parcelle	2992		
NPA/Lieu	1052 Le Mont-su	r-Lausanne	Autorisation construction n°			
Fournisseur	S	itiebel Eltron AG	Modèle, type	Stiebel E	Eltron, WPL 1 (Inner	7 ICS classic naufstellung)
Puissance de chauffe (A2/	W35)	9 kW	Puissance acoustique selon A	.2		0 dB(A)
Puissance de chauffe (A-7/	/W35)	8 kW	Puissance acoustique selon E	rP (A7/W47-	-55)	48 dB(A)
Puissance de chauffe (Nacl	htbetrieb maximal)	5.1 kW	Puiss. acoustique, régime max	x. de jour		52 dB(A)
			Puiss. acoustique, régime max	x. de nuit		48 dB(A)
Type d'installation		Installation	intérieure			
Locaux à usage sensible réception	au bruit au lieu de	Locaux d'h	abitation		Jour	Nuit
Valeur de planification a	u récepteur	DS II (zone	d'habitation)		55 dB(A)	45 dB(A)
Respect des valeurs	limites d'exposi	tion				
Niveau de puissance acc	oustique	Fonctionne	ement nocturne actif de 19 à	7 heures	52 dB(A)	48 dB(A)
Conversion du niveau so	onore				-11 dB	-11 dB
Correction de la directio	on D <sub>c</sub>		de façade/puits sur la façade ar rapport au mur)	e (< 3m de	6 dB	6 dB
Distance jusqu'au récept	teur	19 m			-25.6 dB	-25.6 dB
Mesures de protection d	contre le bruit	Saut-de-lou	ıp, 1.5-2 m de haut (jusqu'à -5	dB): -5 dB	-5 dB	-5 dB
Niveau sonore L <sub>pA</sub> au réc	cepteur				16.4 dB(A)	12.4 dB(A)
Facteurs de correction						
Correction de niveau K1	-	pour instal	lations de chauffage		5 dB	10 dB
Correction de niveau K2	2	légèremen	t audible (régime normal) + 20	dB	2 dB	2 dB
Correction de niveau K3	(impulsions)	non audibl	e		0 dB	0 dB
Correction du temps de	fonctionnement	Fonctionne	ement continu		0 dB	0 dB
Niveau d'évaluation L,					23.4 dB(A)	24.4 dB(A)



## Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur air/eau

Évaluation des émissions sonores d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau avec puissance de chauffe jusqu'à 40 kW

## Examen des mesures préventives

Installation intérieure Oui

Niveau de puissance acoustique Pompe à chaleur avec faible niveau de puissance acoustique mplacement optimisé Emplacement optimisé pour le voisinage et son propre bâtiment

Fonctionnement nocturne moins

bruyant

Actif de 19:00 à 7:00 heures

Le réglage est obligatoire afin de respecter les exigences légales et ne peut être modifié. L'utilisateur et / ou le propriétaire de l'installation ont été informés de l'importance de ce créneau horaire

## Lärmbeurteilung

Respect des valeurs limites d'exposition

Oui

La valeur limite est respectée

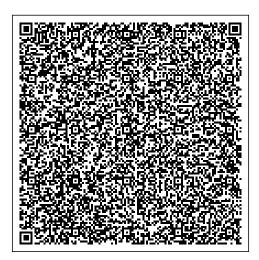
Évaluation du respect du principe de Oui

prévention

Les mesures préventives entrant en ligne de compte ont été examinées et les mesures proportionnées au but visé sont mises en œuvre. Le principe de

prévention est donc respecté.

→ Vers le formulaire online



### Pour toutes questions

Auteur: Energétique Egret, g.egret@energetiqueegret.com, 079 203 76 69

Lieu, Date Signature

Saint-Antoine, 06.06.2024



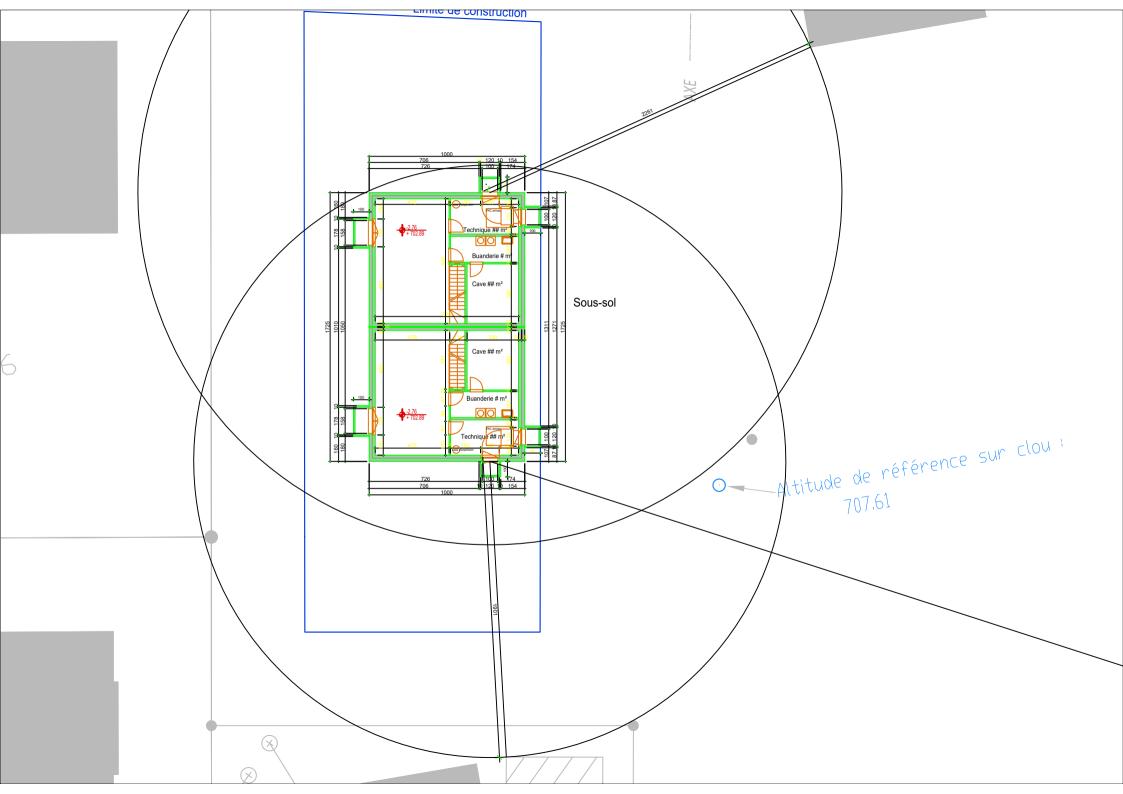
### **Annexes**

 $oxed{arphi}$  Plan de situation avec emplacement de la pompe à chaleur / açade

☐ Plans du logement

☐ Feuille de données avec indication de la puissance acoustique

☐ Documentation sur les mesures de protection contre le bruit







## Calcul de la surface de sous-sol

- La surface de sous-sol :

172.50 m<sup>2</sup>

- La surface de la parcelle

1'402.00 m<sup>2</sup>

La surface bâtie représente 12.30 % de la surface de la parcelle

## Calcul de volume au dessous de terrain naturel

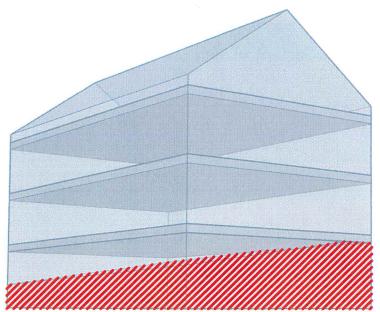
- Le volume de sous-sol :

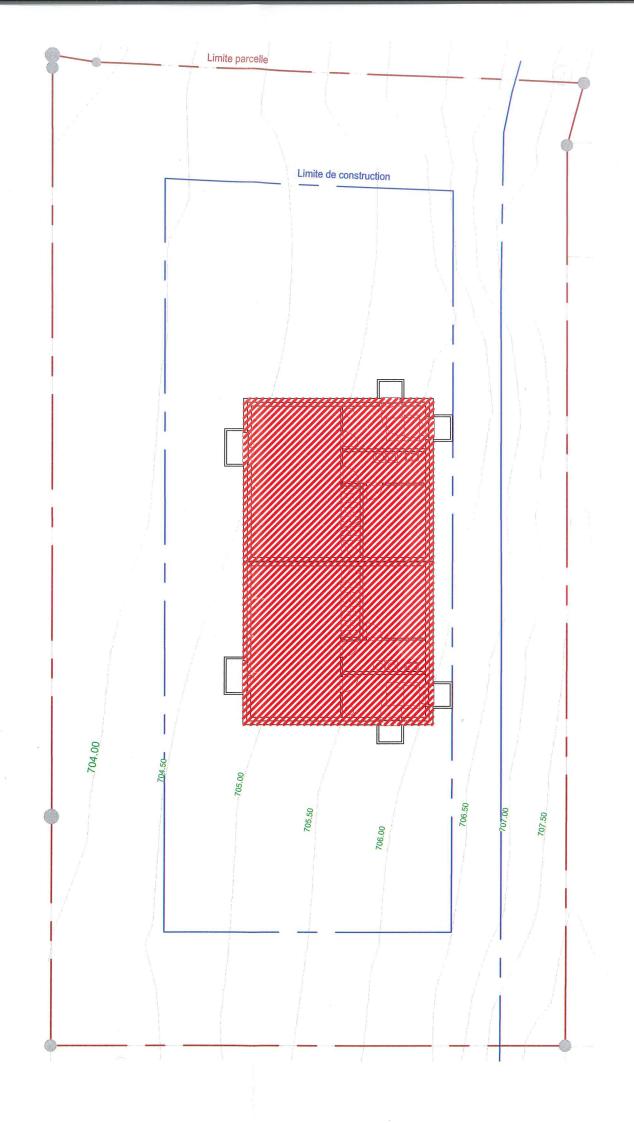
517.50 m<sup>3</sup>

- Le volume de sous-sol au dessous de terrain naturel

382.95 m<sup>3</sup>

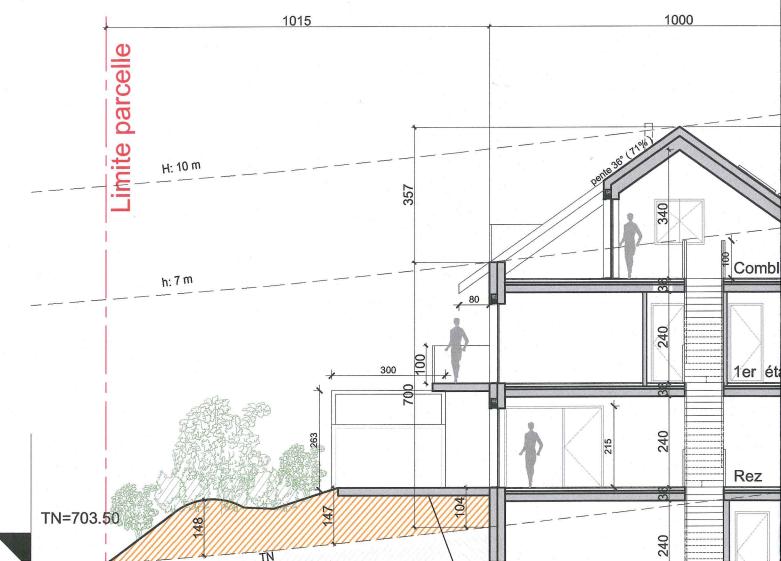
Le volume situé au-dessous du terrain naturel représente 74% du volume totale de l'étage de sous-sol.



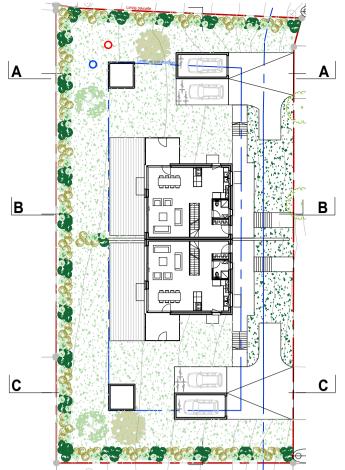


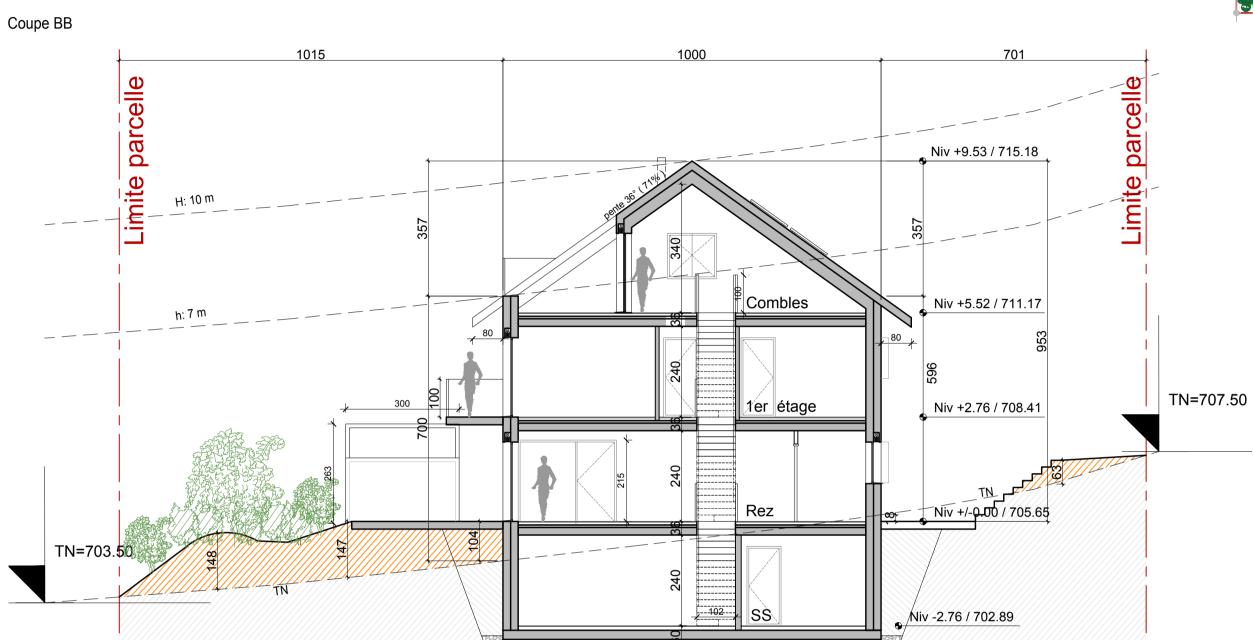


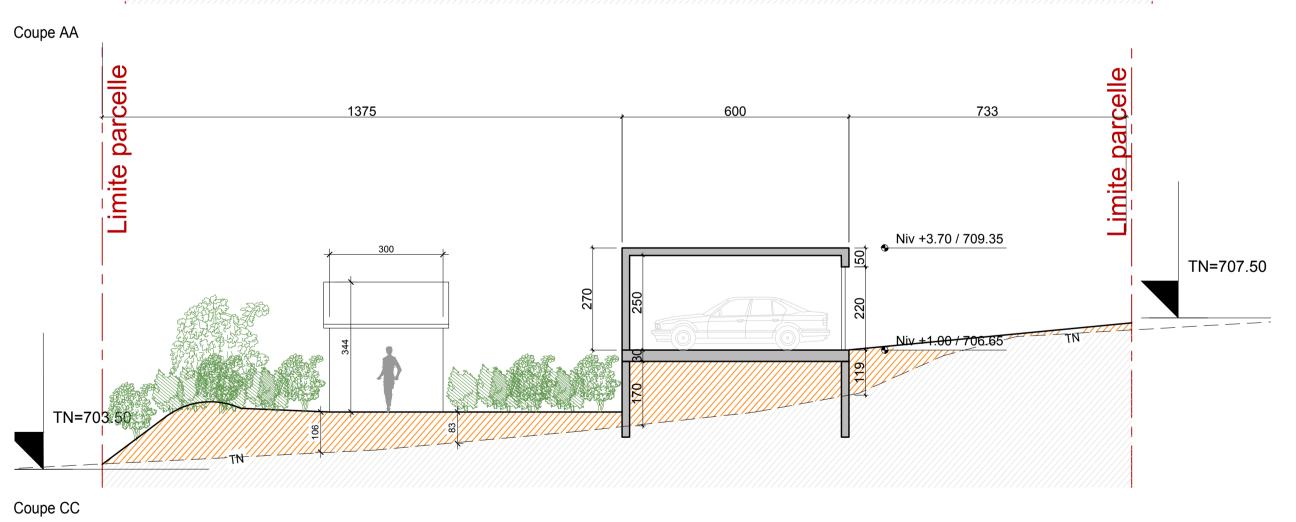
## Coupe BB

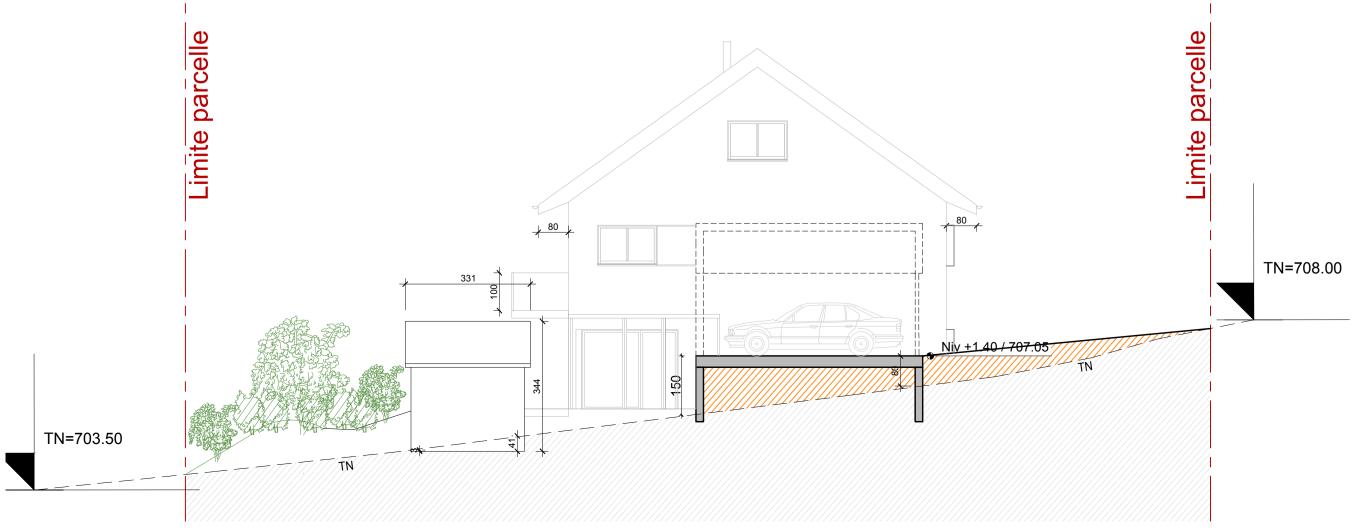


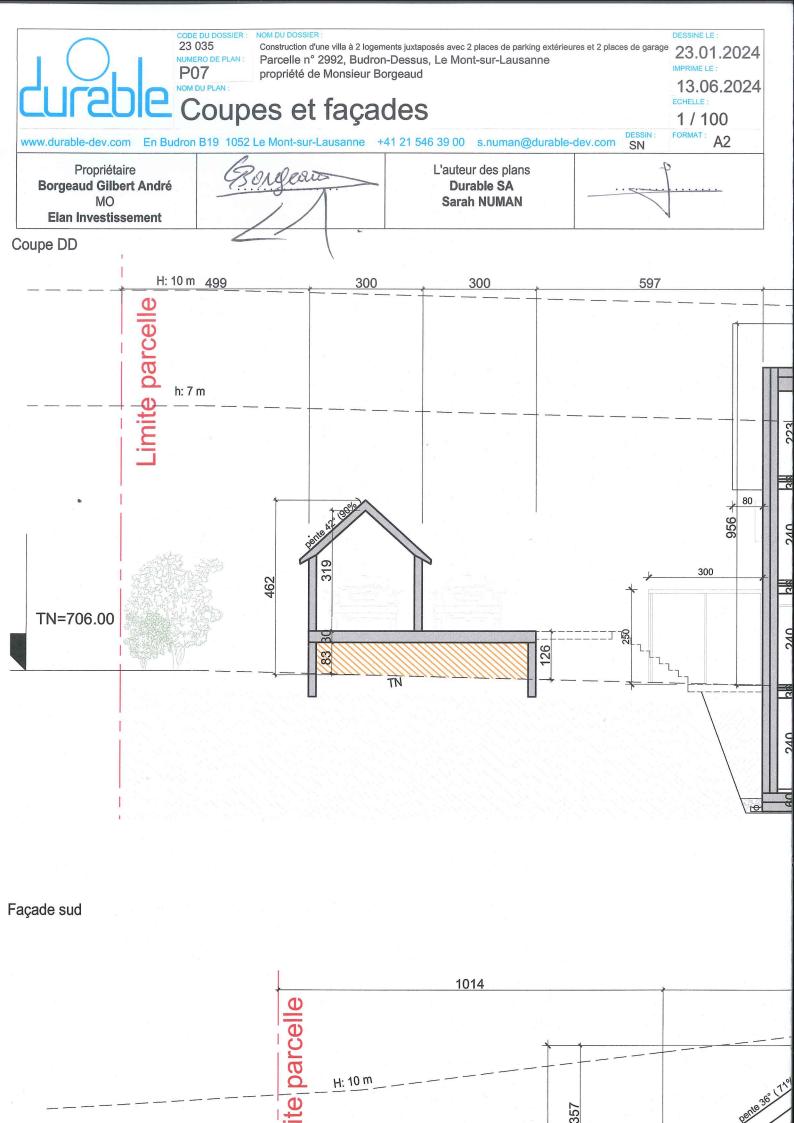


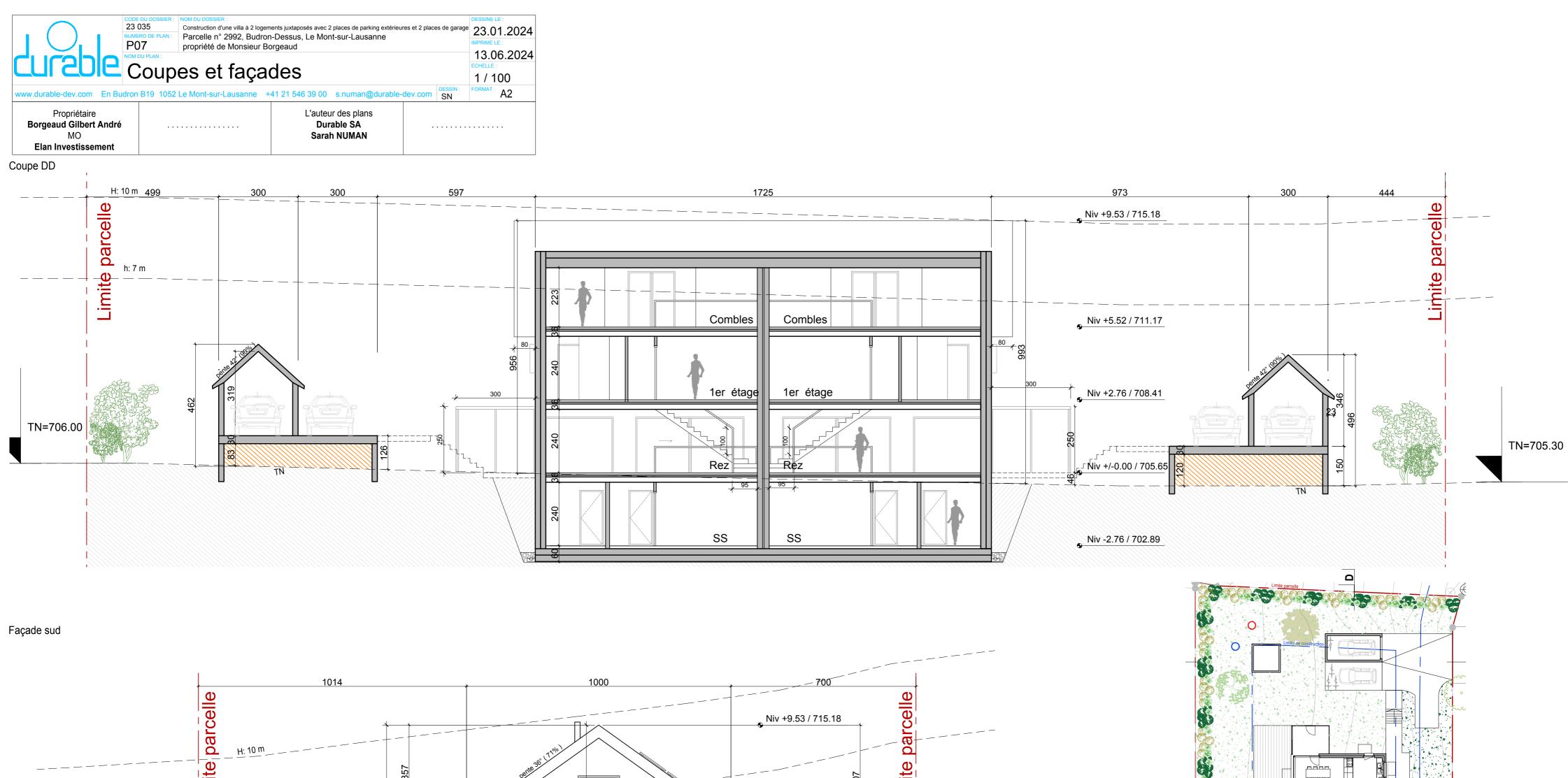




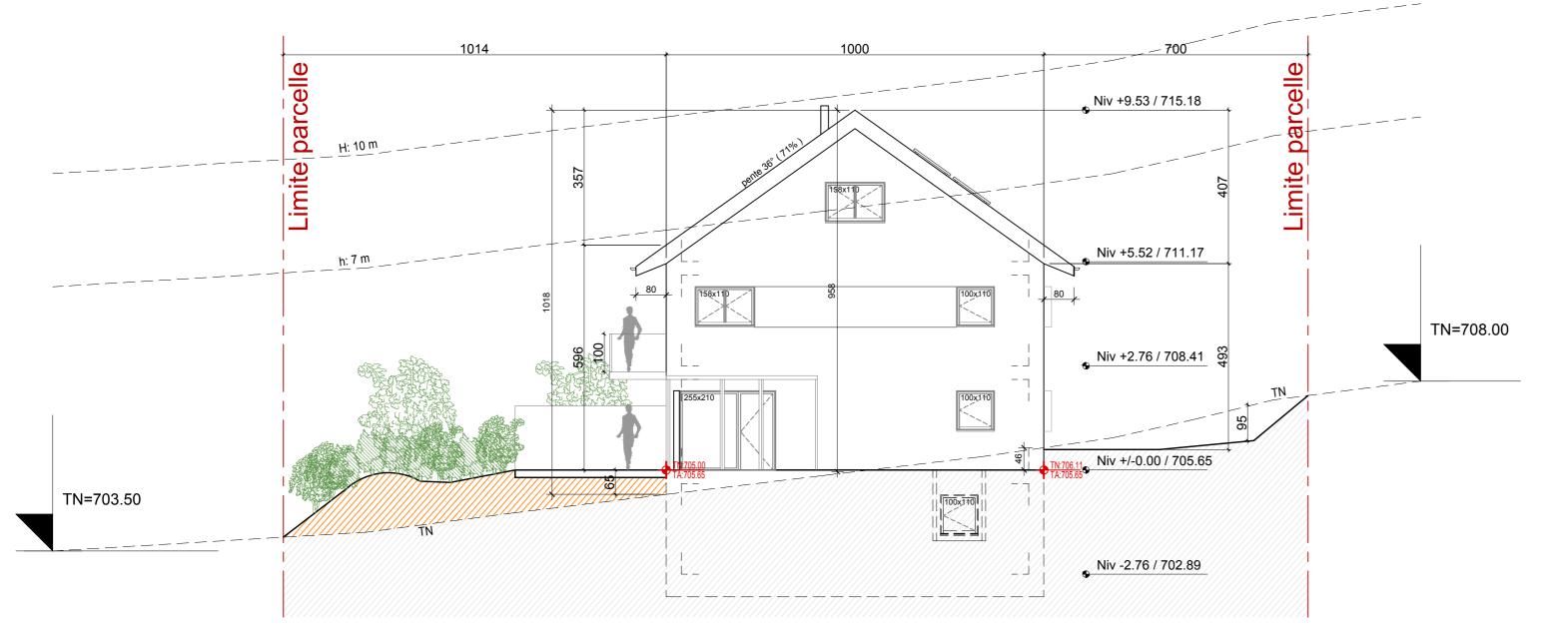


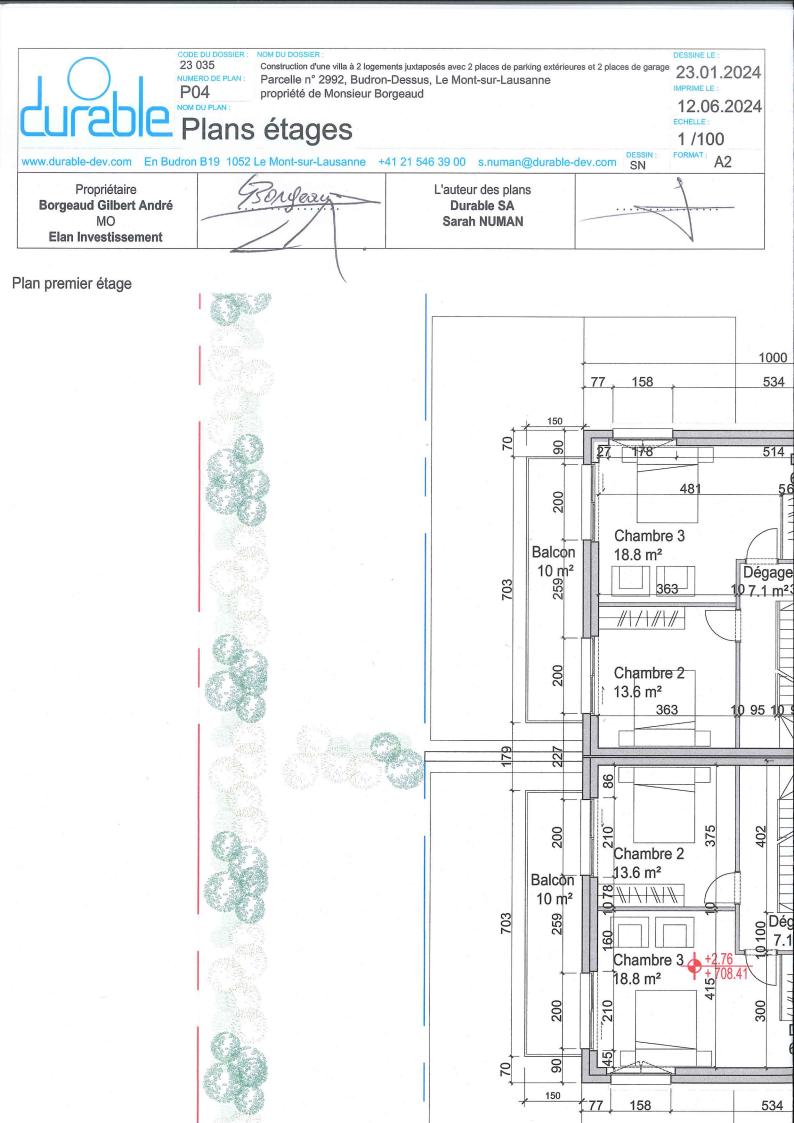






Façade sud

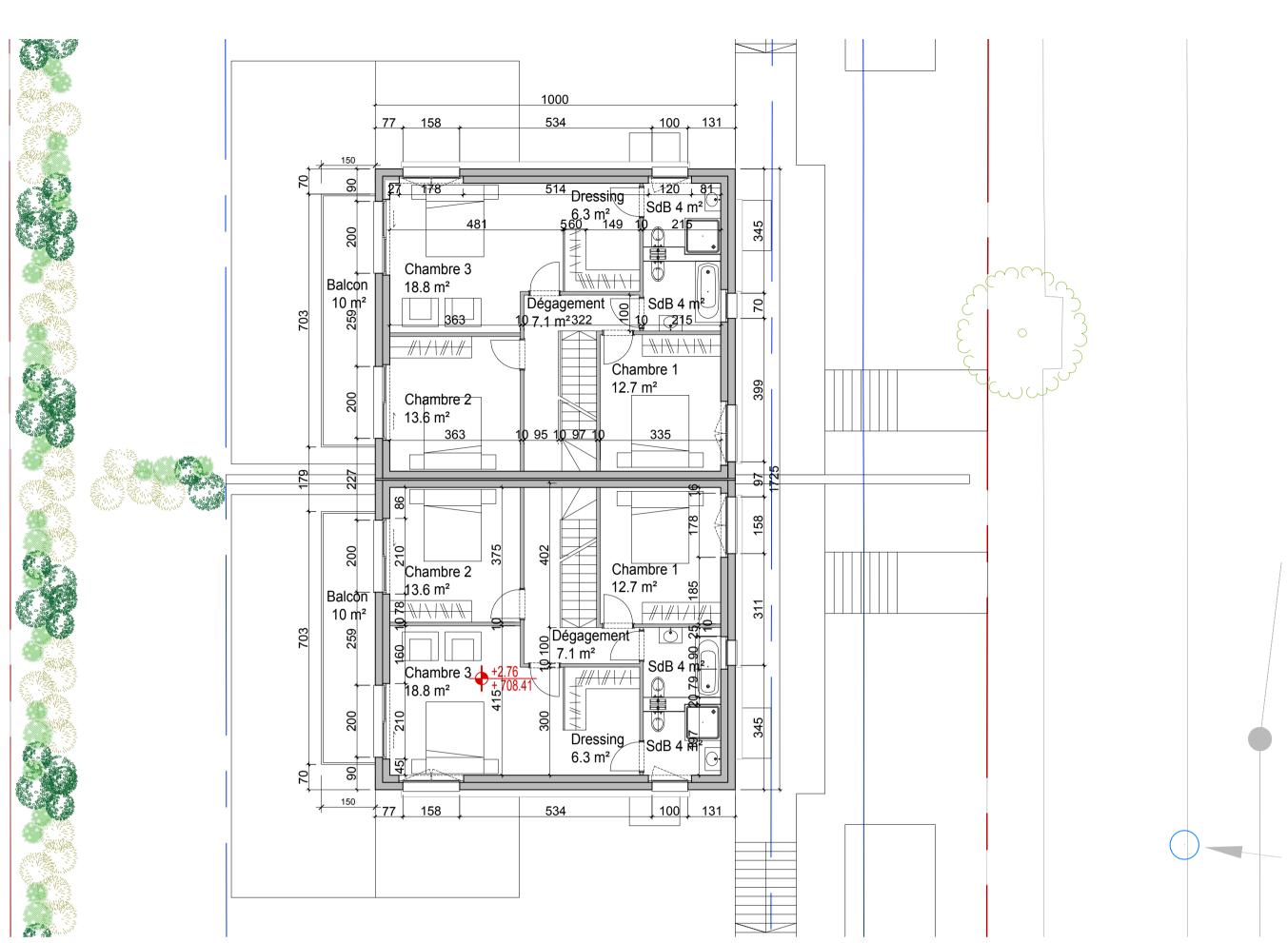




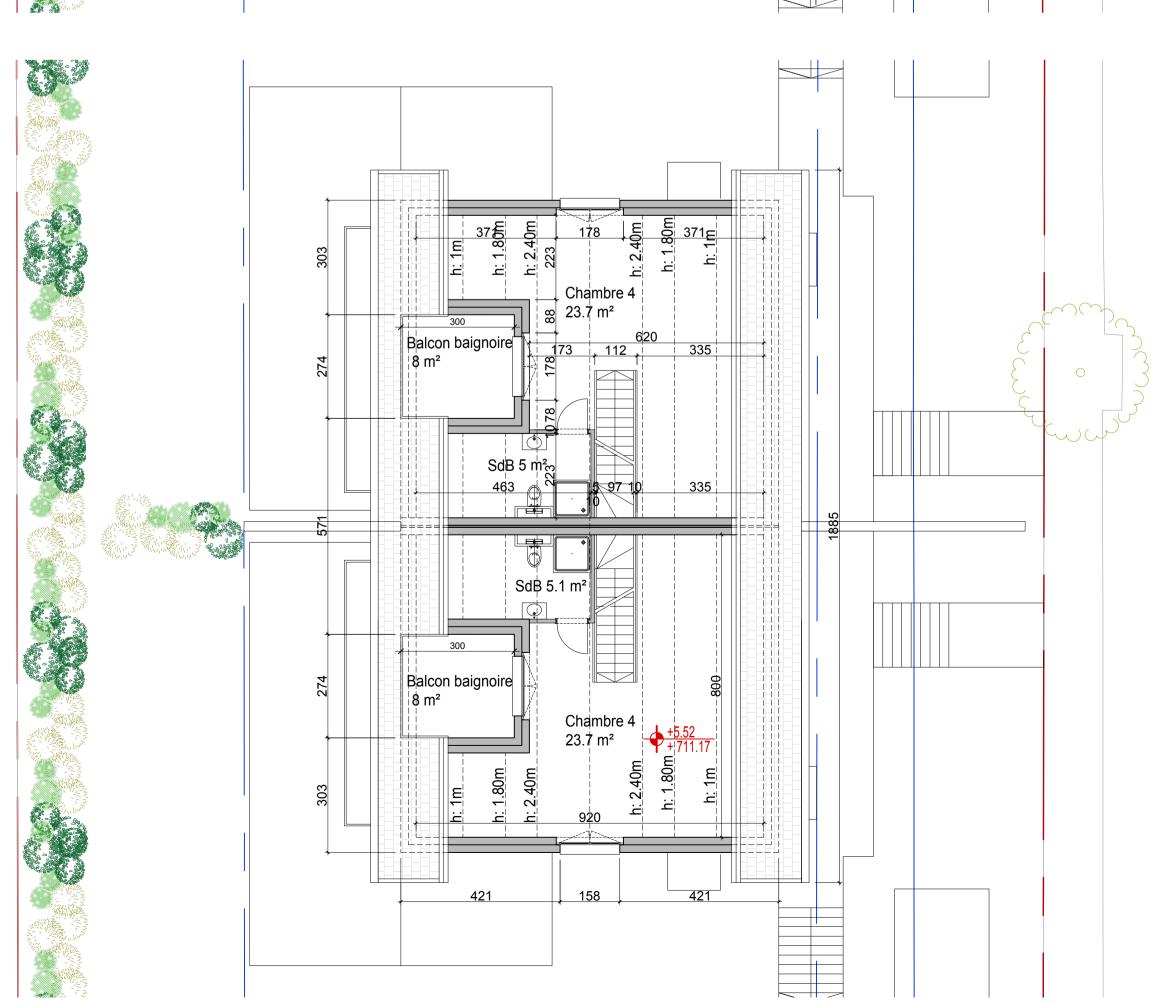


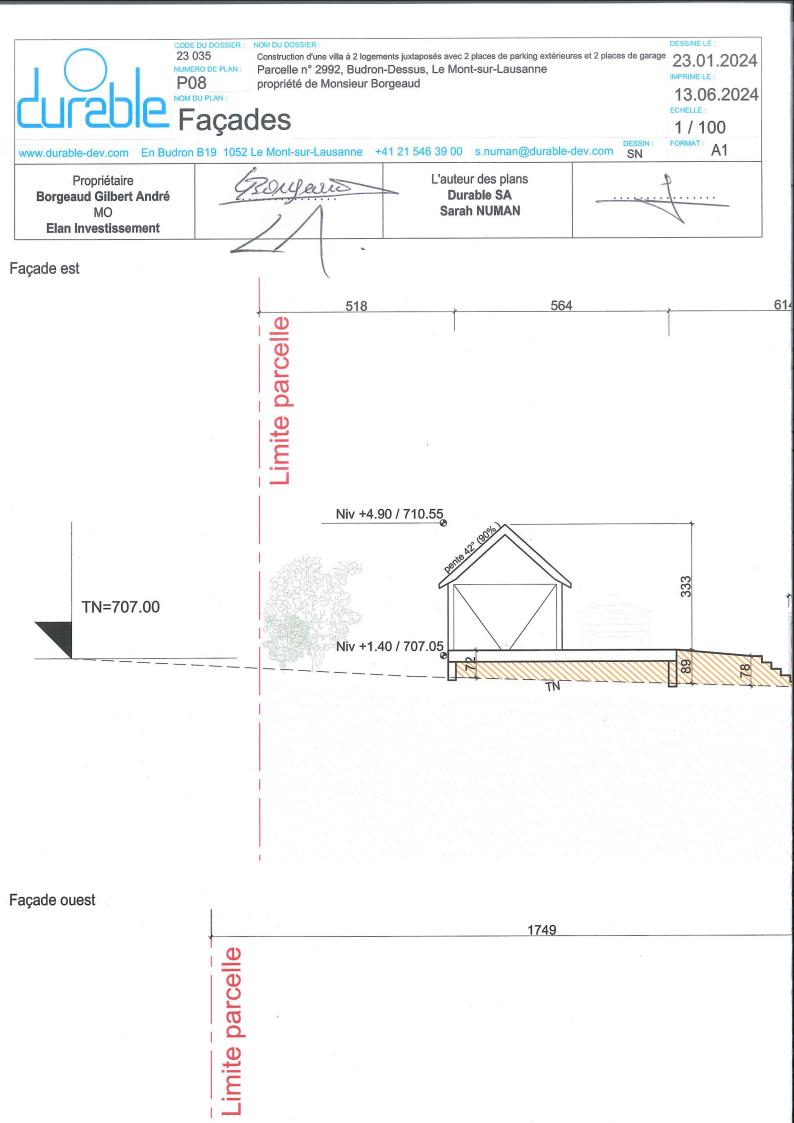


Plan premier étage

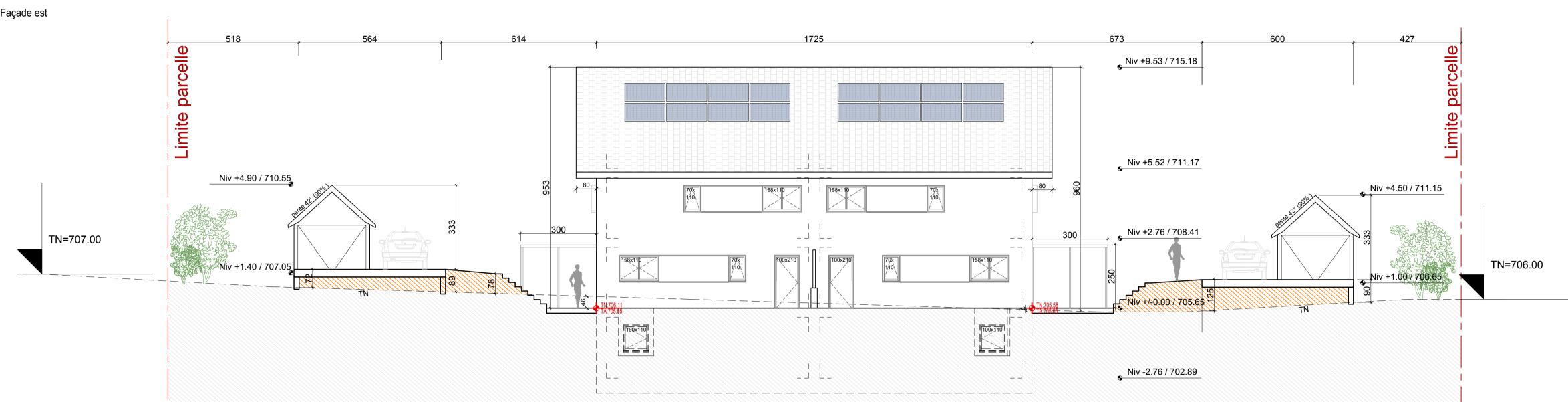


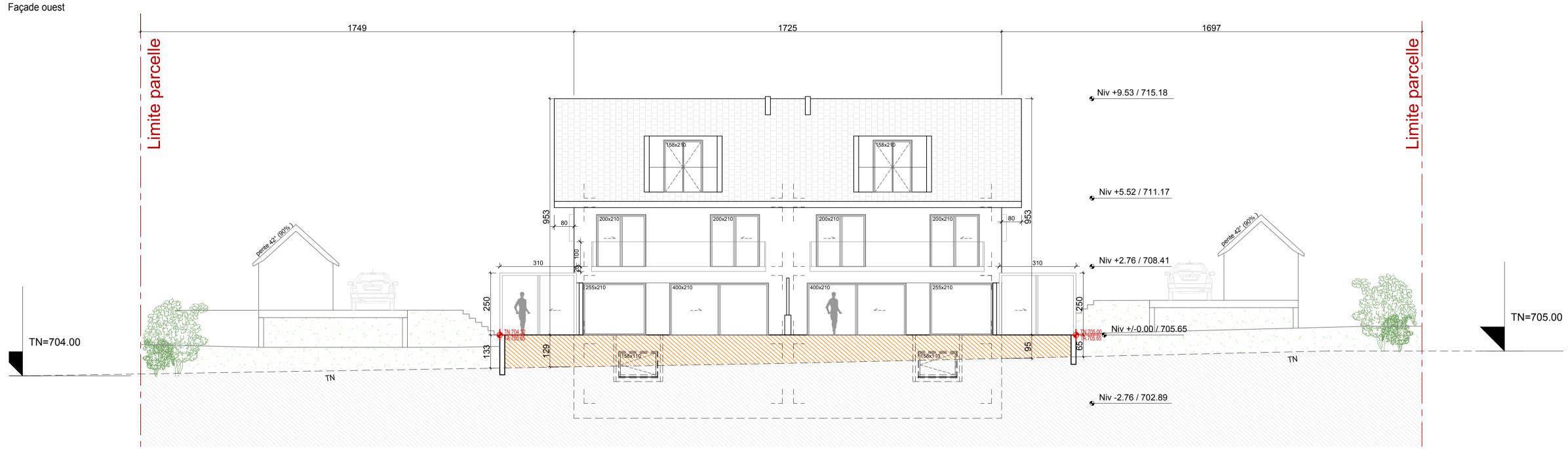
Plan deuxième étage

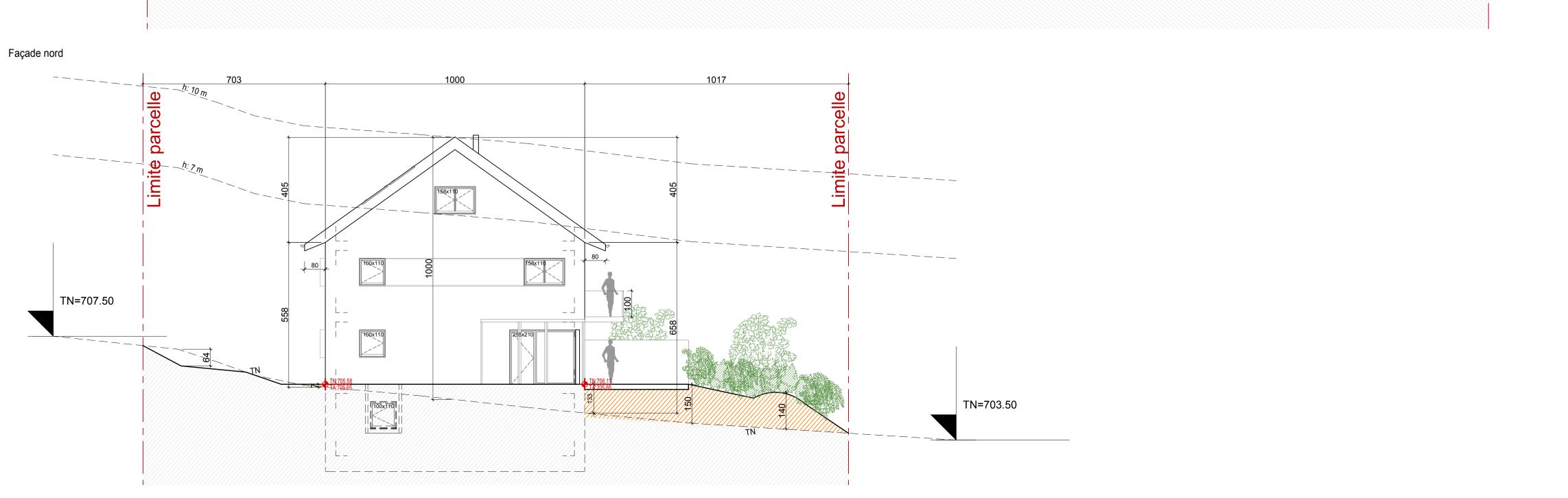


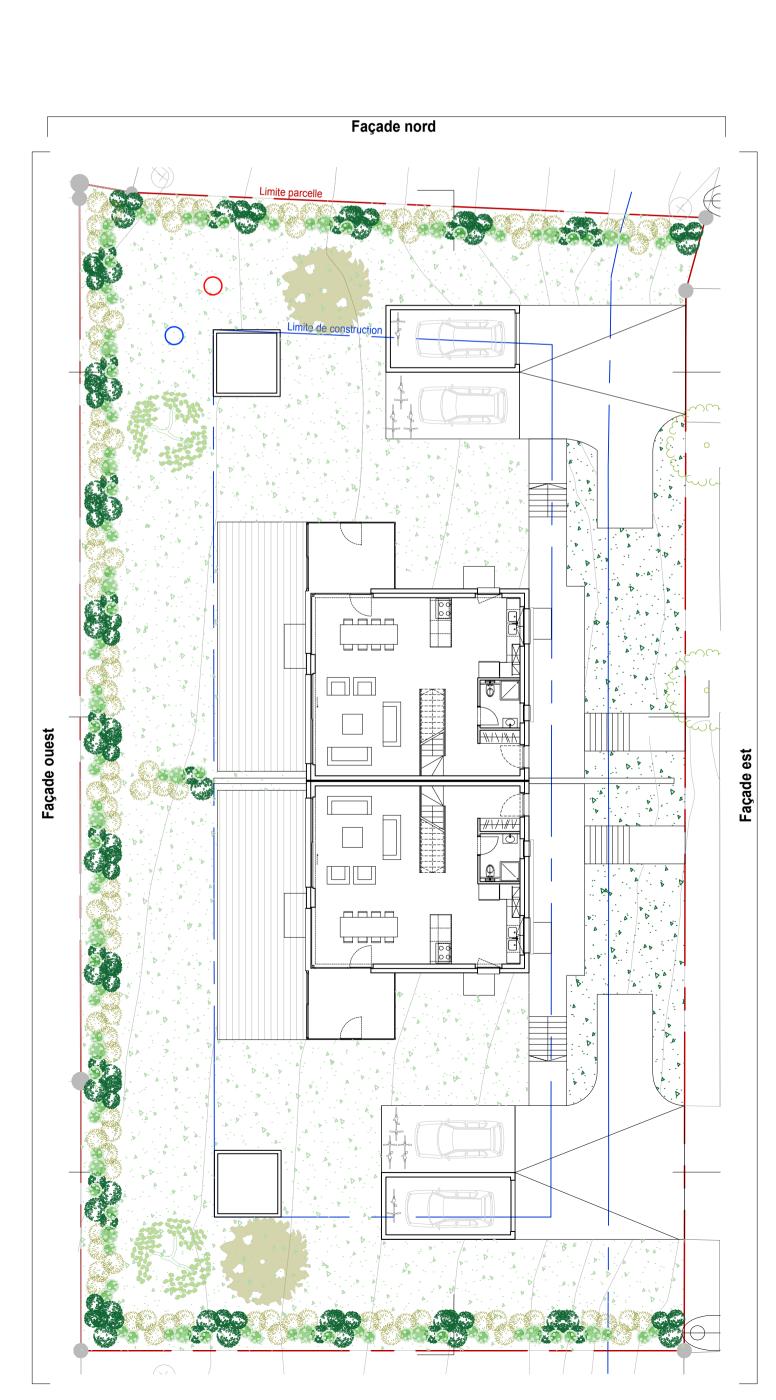












# PLAN DE SITUATION DRESSÉ POUR MISE À L'ENQUÊTE COMMUNE DU MONT-SUR-LAUSANNE

Parcelle : 2992

Désignation cadastrale :

Propriété de : Borgeaud Gilbert André

Champ, pré, pâturage

1'402 m<sup>2</sup>

Surface totale

1'402 m<sup>2</sup>

Promis-vendu à :

Elan Investissement SA, Saint-Sulpice

# Construction d'une villa à 2 logements juxtaposés avec 2 places de parking extérieures et 2 places de garage

Dérogation à l'article 41 (Mouvement de terre) du RCCAT

Mensuration numérique

Plan RF n° 31

Coord. moy. : 2'538'300 / 1'158'390 Altitude moyenne : ~705 m Zone de villas

Secteur de protection des eaux : üB

COS = 1/8 D.S.B. = II

Note de recensement architectural : Aucune

## SERVITUDES:

007-336885 (C) Canalisation(s) d'eau

007-2019/6893/0 (C) Canalisation(s) Collecteurs d'eaux claires fonctionnant comme rétention

007-2019/6893/0 (C) Canalisation(s) Collecteurs d'eaux usées 007-2019/6893/0 (C) Canalisation(s) Conduite d'eau potable et défense incendie

007-2019/6893/0 (C/D) Canalisation(s) Collecteurs d'eaux claires 007-2019/6893/0 (C/D) Canalisation(s) Collecteurs d'eaux usées

La réalisation de ce projet implique une mise à jour du plan RF

## **MENTIONS:**

007-451299 Améliorations foncières

007-2019/6893/0 Mutation de projet avec abornement différé

CHARGES FONCIERES : Aucune

Le propriétaire :

Le promettant-acquéreur :

Morgan



KADASTRE.CH

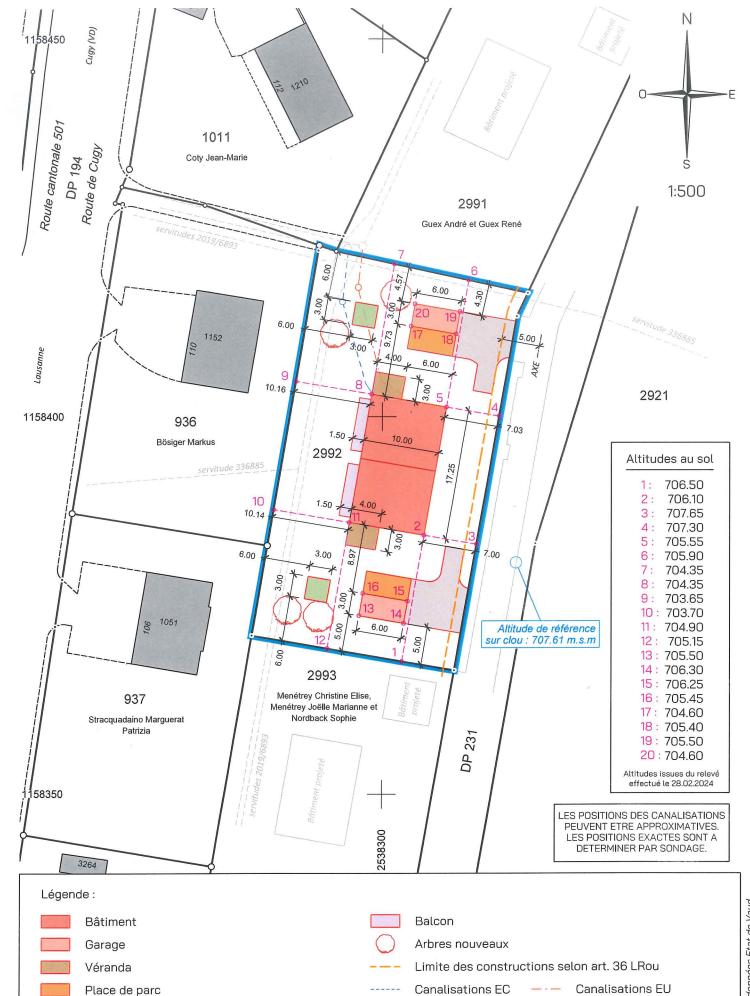
Géomètre breveté Rue de l'Industrie 3 1373 Chavornay 024 510 38 00 contact@kadastre.ch www.kadastre.ch J-F. ROLLE Ingl-géomètre breveté

Chavornay, le 17 juin 2024

Dossier technique: 1061 / V1

Accès, place

Cabane de jardin



Détails de constructions selon plan d'architecte

EU&EC: raccord aux collecteurs existants

Source: Géodonnées Etat de Vaud

## Demande de permis de construire (P) N° CAMAC : 232320

25 JUIN 2024

S D'ENQUETE		Référence cor	ninunale :	+000	
es générales		Compétence M ou ME (*)	(ME) Munici	pale Etat	
Commune (*) :	Le Mont-sur-Lausanne				
Lieu-dit :					
et/ou adresse (*):	Budron-Dessus				
Coordonnées (E / N) (*)	2538300 / 1158390 (coord	lonnées moyennes de l'ouvr	age, par exemp	le: 2549170 /	1161250)
No de parcelles (*):	2992				
No ECA:					
Note recen. architectural	3:				
s (si plusieurs, ajouter en pa	age n° 14)				
Propriétaire (*) :					
Nom, Prénom :	BORGEAUD GILBERT A	NDRÉ	Raison soc	iale :	
Adresse :	Chemin des Planches 25		Tél. :		
NPA / Localité :	1052 LE MONT-SUR-LAU	JSANNE	E-mail :	gilbert.borg	geaud@gmail.com
Promettant acquéreur :					
Nom, Prénom :	CHAPPUIS LAURENT		Raison soc	iale :	ELAN INVESTISSEMENT SA
Adresse:	Rue du Centre 142		Tél.:	079 255 30	0 25
NPA / Localité :	1025 ST-SULPICE		E-mail :	lch@cofide	ex.ch
Droit distinct et permar	nent:				
Nom, Prénom :			Raison soc	iale :	
Adresse :			Tél. :		
NPA / Localité :			E-mail :		
Auteur des plans (*) (pe	ersonne physique selon art. 72	RATC)			
Projet nécessitant :	[X] Architecte [_] Ingénieu	ır [_] Exception art. 106 L	ATC		
Nom, Prénom :	NUMAN SARAH		N° reg. ma	ndataire :	229025
Profession:	Architecte				
Raison sociale :	DURABLE SA		E-mail:	s.numan@	durable-dev.com
Adresse :	Chemin de Budron B19		Tél. :	02154639	00
NPA / Localité :	1052 LE MONT-SUR-LAI	JSANNE	Fax:		
Nature des travaux pri	nclpale (*) : (une seule coche	possible)			
[_] Adjonction		[_] Agrandissement			[_] Changement / nouvelle destination des loca
[X] Construction nouvelle		[_] Démolition partielle			Démolition totale
Reconstruction après	démolition	[_] Reconstruction aprè:	s incendie		[_] Rénovation totale

11. Demande de dérogation (Base légale d'octroi, N° de l'article et mention du motif)

Construction d'une villa à 2 logements juxtaposés avec 2 places de parking extérieures et 2 places de garage.

Partic	cularités		
12.	a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (*) :		[_] Oui [X] Non
	b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/M	S)	Ц
	c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection		П
13.	a) Le projet implique un défrichement de m² (cocher aussi la question N° 105)		П
	b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie		П
	c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)		
14.	Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38)		
15.	Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)		Ц
16.	Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) ;	N° FAO :	
17.	Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (*) :		[X] Oui [_] Non
L'enn	wête muhilique de 30 jours est ouverte du 24 1 24 1 25 8 24	1000	

ุ 13.06.2024

20.

21,,

30. 31.

## Demande de permis de construire (P) - 232320

## B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

	Maître de l'ouvrage (*) :					
	[_] 01 CFF					
		l de la défens	se, de la protection de la population et de	es sports		
			et de la logistique (OFCL) ou Domaine de			
	[_] 07 Swisscom					
	[_] 08 La Poste					
	[_] 10 Canton					
	11 Entreprise de droit p	oublic d'un ca	nton			
	15 Commune					
		oublic de la co	ommune (transports publics, gaz, eau, él	ectricité, etc.)	)	
			isses de pension et les caisses maladies			
	1 22 Institution de prévoy					
	[ ] 23 Caisse maladie, SU	VA				
	[_] 24 Banque, fond immol	bilier, holding	financière			
	[_] 31 Usine d'électricité pr	_				
	[_] 32 Usine à gaz privée					
	[_] 33 Chemin de fer privé					
	1 41 Société individuelle	ou de person	nes (construction, immobilier)			
	42 Coopérative de loge					
	[_] 43 Société de capitaux	, SA, Sàrl (co	nstruction, immobilier)			
	[_] 51 Société individuelle	ou de persor	nes (industrie, artisanat, commerce)			
	[_] 52 Société de capitaux	, SA, Sàrl (ind	dustrie, artisanat, commerce)			
	[X] 61 Particulier et hoirie					
	[_] 63 Organisation interna	ationale, amb	assade			
	[_] 62 Autre maître d'ouvra	age privé (égl	ise, fondation, association, etc.):			
	Nom, Prénom :	CHAPPUIS	LAUSRENT	Raison soci	ale :	ELAN INVESTISSEMENT SA
	Adresse :	Rue du Cen	tre 142	Tél. :		
	NPA / Localité :	1025 ST-SL	ILPICE	E-mail :		
	Direction des travaux (*)	):				
	Nom, Prénom :	NUMAN SA	RAH	Raison soci	ale :	DURABLE SA
	Adresse :	Chemin de l	Budron B19	Tél. :	021546390	0
	•		ONT-SUR-LAUSANNE	E-mail :	s numan@d	durable-dev.com
	NPA / Localité :	1002 LE IVIC	JN1-30H-LAUSANNE	L-mail.	5.Humanet	diable devisorii
CA	RACTERISTIQUES DE	L'OUVRAG				
	Genre de construction (*)	:	[X] Bâtiment [_] Ouvrage de génie civ	il, aménagem	nent extérieur	
	Type d'ouvrage (*):					
	Approvisionnement en ea	u / énergie	[_] 11 Alimentation en eau			
		_	[_] 13 Usines à gaz, réseaux et installa	ations chimiqu	ies	
			[_] 14 Chauffage à distance			
			19 Autre			
	Elimination des déchets		 [_] 22 Ordures ménagères			
			[_] 23 Autres déchets			
	Infrastructure routière, pa	rking	[_] 34 Route, place de stationnement			
			☐ 35 Parking couvert			
	Autre transport et commu	ınication	[] 41 Constructions pour chemins de	fer (yc. gare)		
			[_] 42 Constructions pour les bus et tra			
			[] 43 Constructions pour la navigation			
			[_] 45 Constructions pour les commun	ications (yc. a	antenne télépl	honie)
			[_] 49 Autres constructions vouées au	x transports		

Alimentation en eau de boisson : [X] Réseau public

[\_] Alimentation privée

41. Défense incendie extérieure à partir d'une borne hydrante :

[X] Existante

Projetée

Distance [m]:

## Ramassage des déchets

42.

a) Conteneurs ordures ménagères

[\_] Existant [X] Projeté

[] Existant [X] Projeté

b) Différenciés

c) Emplacement accessible aux camions ramasseurs

## E. BATIMENT ET LOGEMENT

75. Description du projet (\*)

66.

Nb total de nouveaux bâtiments 2 Avec logements 2 Sans logements 0

CFC 1 à 5 [CHF]

1800000

1100000

Nb total de bâtiments transformés 0

Nb total de bâtiments démolis 0

Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF]

Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (\*)

(pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches bâtiment pour chaque bâtiment)

## F. PLACES DE STATIONNEMENT

	I	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
80.	Intérieur du bâtiment, souterraln, en toiture	0	2	0	2
81.	Couverts, garages extérieurs	0	0	0	0
82.	Places non couvertes	0	2	0	2
83.	Total (à reporter sous question N° 10) (Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 40	0 1 a)	4	0	4
84.	Nombre de places de stationnement pour les vélos	0	8	0	8

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

FI	ch	e	bâti	mei	nt [	1

**B**1 Type de travaux (\*): Nouveau bâtiment

B<sub>2</sub> N° de parcelle (\*): 2992

**B3** Nº FCA ·

**B4** Rue/lieu (\*): **Budron-Dessus** 

**B5** Dénomination du bâtiment :

**B6** Nombre d'entrées avec adresse : 1

### CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

R7 Catégorie de bâtiment (\*) : Bâtiments à plusieurs logements, exclusivement à usage d'habitation

Classe: Maisons à deux logements

В8 Surface au sol du bâtiment [m²] : В9 Surface brute utile des planchers [m2]: 232

B10 Surface brute des planchers pour le 232 Pour les activités [m²] :

logement [m²]:

B11 Cube SIA [m3]: 958

B12 Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux) :

B13 Nombre total de logements après travaux (\*) :

> Nb 2 pce: Nb 1 pce : Nb 3 pce:

Nb 4 pce: Nb 5 pce: Nb 6 pce ou plus :

B14 Bâtiment transformé (\*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements : Oui

## CARACTERES ENERGETIQUES POUR LE SYSTEME DE CHAUFFAGE

Aide pour la saisie: lien

B15 Générateur(s) de chaleur pour le système de chauffage (\*) :

> Principal: Pompe à chaleur PAC pour un seul bâtiment Secondaire: Pompe à chaleur PAC pour un seul bâtiment

Puissance du générateur de chaleur

principal [KW]:

B16 Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le système de chauffage (\*) :

> Pour générateur principal: Air Pour générateur secondaire: Air

B17a Générateur(s) de chaleur pour la production d'eau chaude sanitaire (\*) :

> Principal: Pompe à chaleur PAC Secondaire: Pompe à chaleur PAC

B<sub>17</sub>b Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la production d'eau chaude sanitaire (\*) :

> Pour générateur principal: Air Pour générateur secondaire: Air

B18 La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) : [\_] Oui [X] Non

## Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) (lien)
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur la plateforme GDA (Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

B19 Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez- [\_] Oui de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes

18.06.2024

## Demande de permis de construire (P) - 232320

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

-	1041	bat	 -	400	

B1 Type de travaux (\*): Nouveau bâtiment

B2 Nº de parcelle (\*): 2992

Nº ECA: R3

В4 Rue/lieu (\*): **Budron - Dessus** 

**B**5 Dénomination du bâtiment :

**B6** Nombre d'entrées avec adresse :

CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

Catégorie de bâtiment (\*) :

Bâtiments à plusieurs logements, exclusivement à usage d'habitation

Classe:

Maisons à deux logements

В8 Surface au sol du bâtiment [m²] :

**B**7

**B11** 

R9

Surface brute utile des planchers [m²]: 232

**B10** Surface brute des planchers pour le 232

Pour les activités [m²] :

logement [m2]:

Cube SIA [m3]:

958

Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux) : **B12** 

B13

Nombre total de logements après travaux (\*) :

Nb 1 pce:

Nb 2 pce:

Nb 3 pce:

Nb 4 pce:

Nb 5 pce:

Nb 6 pce ou plus:

Bâtiment transformé (\*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements : **B14** 

Oui

### CARACTERES ENERGETIQUES POUR LE SYSTEME DE CHAUFFAGE

Aide pour la saisie: lien

Générateur(s) de chaleur pour le système de chauffage (\*) : **B15** 

Principal: Pompe à chaleur PAC pour un seul bâtiment

Secondaire: Pompe à chaleur PAC pour un seul bâtiment

Puissance du générateur de chaleur

principal [KW]:

Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le système de chauffage (\*) : **B16** 

> Pour générateur principal: Air Pour générateur secondaire: Air

Générateur(s) de chaleur pour la production d'eau chaude sanitaire (\*) :

Principal: Pompe à chaleur PAC Secondaire: Pompe à chaleur PAC

Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la production d'eau chaude sanitaire (\*) : B17b

> Pour générateur principal: Air Pour générateur secondaire: Air

La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) : **B18** 

[\_] Oui [X] Non

## Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) (lien)
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur la plateforme GDA (Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

AUI	RES INFORMATIONS SU	R LE BATIME	:NT				
39.	a) Façades, toiture	Matériau, d	couleur :				
		Mode de c	ouverture, couleur :				
	Type de fermeture :	[_] Stores	[_] Volets				
	b) [_] Surface de toiture	ou de façade	en métal non enduit (par e	ex. en cuivre ou zinc) supérieure à	50 m²		
44.	[_] Installations de stock		arbures et autres liquides p	pouvant polluer les eaux, soumises	s ou non soumises à aute	orisation s	péciale selon art. 32 OEa
45	a) Ascenseur, monte-ch	arge :	Electrique [_] Hydra	aulique			
	b) Rampe/plate-forme a	_	Electrique [_] Hydra				
	c) Contenance du réser	voir d'huile :	litres	•			
	d) [_] Escalier / tapis rou	ılant servant a	au transport de personnes				
46.	Raccordement TV/radio	:	_] Antenne collective	[_] Antenne extérieure	[_] Antenne intérieure	<b>:</b>	
			[_] Parabole	[_] Câble téléréseau			
PAR	TIE ENERGIE	F 115 74 1	A STATE OF THE	To the state of the state of	7 7 90 90	1100	- STATE OF
	ion thermique (bâtiment	s, serres, loc	aux frigorifiques)		Compé	tence	
	ion thermique				М	ME	
48.	Qh (MJ/m².an):			ns complémentaires :			
	Qhli (MJ/m².an) :		Informatio	ns complémentaires :			
453.	a) Qh est inférieur ou ég				[X]		
	b) Demande de dérogat		•			П	
			laire EN-2a ou EN-2b et l es formulaires EN3 et EN				
	Surface de référence én	ergétique					
	SRE:		Informatio	ns complémentaires :			
465.	Installation de locaux fri	gorifiques et/o	ou de congélation		Ц		EN 6
468.	Serres artisanales ou ag	ricoles chaufl	fées				EN 7
474.	Halles gonflables						EN 8
Instal	lations techniques du bâ	itiment					
449.			natisation ou de pompe à d excepté PACs des villas et	chaleur (PAC) contenant des fluide des piscines privées	es	Ц	75
<b>450</b> .	a) Pompe à chaleur utilis	sant le sous-s	ol comme source de chale	eur (sondes)		$\Box$	65A
	b) Pompe à chaleur utilis	sant les eaux	souterraines comme source	ce de chaleur (pompage)		$\Box$	65B
	c) Pompe à chaleur (air/ d'eau chaude sanitaire (		), à l'intérieur ou à l'extérie	ur, pour le chauffage ou pour la pr	roduction	Ц	Annexe
456.	Chauffage à bois ou au lourd	charbon d'une	e puissance supérieure à 7	70 kW, ou chauffage à mazout moy	yen ou	Ц	
461.	Justificatif de la part min	imale d'énerg	ies renouvelables		[X]		EN-VD 72
462.	Installation de chauffage	et/ou d'eau c	chaude sanitaire		[X]		EN 3
463.	Installation de ventilation	1				$\Box$	EN 4
464.	Installation de réfrigérati	on / humidific	ation				EN 5
466.	Installation de production	n d'électricité	par combustible				EN 9
475.	Résidences secondaires	5					EN 3
Diver	s						
470.	Installation de chauffage	en plein air					EN 10
471.	Patinoires (RLVLEne, ar	t 53) - Conce	pt énergétique à soumettre	e à la DGE-DIREN			
473.	Bâtiments tertiaires et di	u secteur publ	lic de plus de 1000 m²				
	- justificatif selon SIA 38	0/4 de la cons	sommation électrique pour	l'éclairage			EN 12
	- justificatif selon SIA 38	0/4 de la cons	sommation électrique pour	la ventilation et la climatisation			EN 13
476.	Grands consommateurs	(consommati	ion électrique >0.5 GWh or	u thermique >5 GWh)			EN-VD 15
477.	Demande de dérogation	à la loi sur l'é	energie ou à son règlemen	t d'application		$\Box$	
	Précisez l'article :						

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la <u>DIREN</u>

AUTE	RES INFORMATIONS SUR	LE BATIME	NT						
39.	a) Façades, toiture	Matériau, c	ouleur :						
		Mode de c	ouverture, couleu	ır:					
	Type de fermeture :	[_] Stores	[_] Volets						
	b) [_] Surface de toiture ou	u de façade	en métal non end	luit (par ex. e	en cuivre ou zinc) supérieure à	50 m²			
44.	[_] Installations de stockaç (cocher aussi la question No		irbures et autres	liquides pouv	vant polluer les eaux, soumises	ou non soumises à auto	risation sp	péciale selon art.	32 OEaux
45	a) Ascenseur, monte-char	rge:	[_] Electrique	[_] Hydraulid	que				
	b) Rampe/plate-forme aju	stable :	[_] Electrique	[_] Hydraulid	que				
	c) Contenance du réservo	oir d'huile :	litres						
	d) [_] Escalier / tapis roula	ant servant a	u transport de pe	ersonnes					
46.	Raccordement TV/radio :		[_] Antenne co	llective	[_] Antenne extérieure	[_] Antenne intérieure			
			[_] Parabole		[_] Câble téléréseau				
PAR	TIE ENERGIE	S. CARROLL	THE WAY HE SE	SIE, =2 ==	W - 4 103 RIO 1 & 101			301 PB/J.	LA LACE
7.4.77				·)	to all populate specific	Compé	tonco		- 1111 - 2-14
	ion thermique (bâtiments, on thermique	serres, loc	aux mgomque:	s)		М	ME		
48.	Qh (MJ/m².an):		I	nformations	complémentaires :				
	Qhli (MJ/m².an):		I	nformations	complémentaires :				
453.	a) Qh est inférieur ou éga	l à Qhli				[X]			
	b) Demande de dérogatio	n Qh est su	périeur à Qhli				Ц		
	Dans tous les cas, joind Pour les bâtiments neuf								
	Surface de référence éne	rgétique							
-	SRE:		- 1	nformations	complémentaires :				
465.	Installation de locaux frigo	orifiques et/o	ou de congélation			IJ		EN 6	
468.	Serres artisanales ou agr	icoles chauf	fées					EN 7	
474.	Halles gonflables							EN 8	
Insta	llations techniques du bât								2
449.	réfrigérants stables dans	l'air (HFC),	excepté PACs de	s villas et de		es		75	
450.	a) Pompe à chaleur utilisa							65A	
	b) Pompe à chaleur utilisa							65B	
	d'eau chaude sanitaire (E	ECS)			pour le chauffage ou pour la pr		[]	Annexe	
456.	Chauffage à bois ou au c lourd	harbon d'un	e puissance supé	érieure à 70 l	kW, ou chauffage à mazout mo		Ц		
461.	Justificatif de la part mini			s		[X]		EN-VD 72	
462.	Installation de chauffage		chaude sanitaire			[X]		EN 3	
463.	Installation de ventilation							EN 4	
464.	Installation de réfrigération							EN 5	
466.	Installation de production	d'électricité	par combustible			r 1		EN 9	
475.	Résidences secondaires					[_]		EN 3	
Dive						r 1		EN 10	
470.	Installation de chauffage		nt Anaraktiana à	soumottro à	In DOE DIDEN	[_]		LIVIO	
471.	Patinoires (RLVLEne, art				IA DGE-DIREN		Ц		
473.	Bâtiments tertiaires et du - justificatif selon SIA 380	•	•		odairane	IJ		EN 12	
					ventilation et la climatisation	L	Ц	EN 13	
<b>/17</b> ₽	Grands consommateurs							EN-VD 15	
476. 477.	Demande de dérogation							2 10 10	
4//.	Précisez l'article :	u ia ivi sui i	onorgio du a sult	rogioment d	<u> арричинии</u>		<u> </u>		

L. SIT	UATION DE L'OUVRAGE		Annexes
Enviro	nnement		
101.	Situation particulière  [_] Dans un plan cantonal d'affectation  [_] Dans un plan cantonal de protection (sauf Lavaux)		
102.1	Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.)(répondre aussi à la question N° 12) (*)	[_] Oui	[X] Non
102.2	Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (*)	[_] Oui	[X] Non
102.3	Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole.	$\Box$	66 A
102.4	Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole).		66 B
102 A.	L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)		
102 B.	L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection		
103.	Dans l'aire forestière		
104.	A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt		
105.	Le projet implique un défrichement de $[m^2]$ : (cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)	Ш	Annexe
106 A.	Dans un secteur exposé à des dangers naturels (*) :	[X] Oui	[_] Non 43 - DN
	Les cartes de danger naturel doivent être consultées sur le <u>guichet cartographique cantonal</u> (thème dangers naturels)		
	- Inondations (INO) [_] - Chutes de pierres et blocs (CPB) - Laves torrentielles (LTO) [_] - Effondrements (EFF) - Glissements de terrain permanents (GPP) [_] - Avalanches (AVA) - Glissements de terrain spontanés (GSS) [_]		
	IMPORTANT: En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'ECA afin de remplir le <u>formulaire 43 DN</u> pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Deux exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de demande de permis de construire.		
	Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisées.		
106 B.	Dans un site pollué (en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident)  [_] Ancienne décharge [_] Site industriel pollué [_] Lieu d'accident		
107.	Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection (selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)		
108.	Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage		
110.	Dans une région archéologique		
111.	Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne) (Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)	Ц	
Préser	vation du parc locatif	WANT OF	and the second second
Travai	x et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec des logements loués existants	170000	State of the state
112.1	a) Démolition, transformation, rénovation totale ou partielle supérieure aux 20 % de la valeur ECA du bâtiment ou de la partie du bâtiment touchée par les travaux <u>seulement lorsque l'immeuble existant comprend au moins trois logements loués en dernier lieu (même vacants)</u>		53
	b) Changement de destination d'un logement existant loué en dernier lieu (même vacant), avec ou sans travaux, pour l'utiliser sous une autre forme que celle prévalant au moment de la requête.	Ц	53
	Procédure simplifiée		
112.2	a) Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur ECA du bâtiment ou de la partie du bâtiment touchée.		53 B
	b) Rénovation ne concernant qu'un ou deux appartement(s) loué(s) isolé(s).		53 B
Logen	ent d'utilité publique	,	
•	Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)	a [_]	54
Bruit	STATES AND THE STATE OF THE STA	16 10	
113.	Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB (rapport acoustique nécessaire)	Ц	Annexe
114.	Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit	1.1	

Protec	tion des eaux		Annexes
115.	Zones S de protection des eaux (autres secteurs, cocher la question N° 36)	Ц	
116.	Projet situé à moins de 20 m de :		
	[] la rive d'un lac [] d'un cours d'eau à ciel ouvert [] d'un cours d'eau sous voûtage		
Gestio	n des eaux météoriques (surface de collecte supérieure à 50 m²)		
117.	Déversement des eaux météoriques  Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau  [_]  Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention (voir la question N° 210)	П	
118.	Infiltration des eaux météoriques dans le sol Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, [_] etc.)  Ouvrage d'infiltration		
119.	Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité		
120.	Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)		
Eaux t	ısées		
121.	Evacuation sans passer par une STEP		
122.	Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité		
123.	Raccordement à la fosse à purin		52
Résea	ux routier et ferroviaire		
124.	Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)		62
125.	Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci		
126.	A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale		
127.	A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF)		Annexe
128.	Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant		
M. IN	DUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES		1 par 2 1 3 1 3 1 3 1 3 1 3 1 3 1 3 1 3 1 3 1
Locau	x occupant des travailleurs		Francisco de Composição
150.	<ul> <li>a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr</li> <li>b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série</li> </ul>		43, 51, 64 43, 51, 64
151.	Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)	Ц	43, 51, 64
152.			
	Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail		51
Enviro	Direction générale de l'emploi et du marché du travail		51
Enviro	Direction générale de l'emploi et du marché du travail  onnement  Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de		51 64
	Direction générale de l'emploi et du marché du travail		
153. 154.	Direction générale de l'emploi et du marché du travail  Dinnement  Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)  Installations de production d'énergie (EIE)  [_] Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon  [_] Raffinerie de pétrole  [_] Installation géothermique (plus de 5 MWth)  [_] Installation thermique (plus de 100 MWth)		64
153. 154.	Direction générale de l'emploi et du marché du travail  Dinnement  Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)  Installations de production d'énergie (EIE)    Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon   Raffinerie de pétrole   Installation géothermique (plus de 5 MWth)   Installation thermique (plus de 100 MWth)   Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon		64
153. 154.	Direction générale de l'emploi et du marché du travail  prinement  Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)  Installations de production d'énergie (EIE)  [_] Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon  [_] Raffinerie de pétrole  [_] Installation géothermique (plus de 5 MWth)  [_] Installation thermique (plus de 100 MWth)  [_] Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon  nerces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales	L	64 43, 64
153. 154. Comm	Direction générale de l'emploi et du marché du travail  Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)  Installations de production d'énergie (EIE)  I Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon  I Raffinerie de pétrole  I Installation géothermique (plus de 5 MWth)  I Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon  **Rerces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales  Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux  Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale  Grands magasins, centres commerciaux  Surface de vente effective (sans les entrepôts et les parkings)  I Intérieure à 2000 m²  I De 2000 à 5000 m²  I Supérieure à 5000 m² (EIE)		64 43, 64
153. 154. Comm 155. 156.	Direction générale de l'emploi et du marché du travail  Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)  Installations de production d'énergie (EIE)  I Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon  I Raffinerie de pétrole I Installation géothermique (plus de 5 MWth) I Installation thermique (plus de 100 MWth) I Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon  perces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales  Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux  Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale  Grands magasins, centres commerciaux  Surface de vente effective (sans les entrepôts et les parkings) I Inférieure à 2000 m² I De 2000 à 5000 m²		64 43, 64 43 43

Métau	Métaux et machines						
158.	Métaux et machines [_] Aciéries (EIE) [_] Aluminium (EIE)	[_] Vieux métaux <b>(EIE)</b> [_] Métaux non ferreux <b>(E</b> I	Ε)			43, 64	
Bois					Annexes		
159.	Bois et traitement du bois	és <b>(EIE)</b> [_] Plus de 50'000	) t/an de cellulose (EIE)		43, 64		
Chimie							
160.	Produits chimiques, pétro  [_] Fabriques d'explosifs e  [_] Transformation (> de 5		is [_] Stockage de plus de 1000 t <b>(EIE)</b> [_] Synthèse de produits	Ц	43, 64		
161.	Produits pharmaceutiques médicaments, de sérums		s et drogueries, fabriques et commerce en gros de		43, 64		
162.	Produits plastiques ou en	caoutchouc		Ц	43, 64		
Alimer	ntation						
163.	Produits alimentaires				43		
164.	Produits agro-alimentaires	S		口	43, 64		
Autres	matériaux						
165.	Arts graphiques				43, 64		
166.	Produits pour l'aménagen	nent de la maison et du loge	ment		43, 64		
167.	Produits, appareils, instru	ments mécaniques et électr	oniques		43, 64		
168.	Textiles, habillement, cuir				43, 64		
169.	Matériaux de construction	ı (ex. peinture, bitume, briqu	es, tuiles, isolants, etc.)	[_]	43, 64		
	[_] Cimenteries (EIE) [_]	Verreries (plus de 30'000 t	/an) (EIE)				
N. GE	NIE CIVIL, DECHETS, S	SURV. DES OUVRAGES	, STEP				
Terras	sements, dépôts d'excav	ation et décharges					
200.	Terrassements, excavations ou remblais impliquant un mouvement de matériaux de plus de 5000 m² ou couvrant une superficie de plus de 5000 m², mais inférieur à 50'000 m³						
207.	Le projet a des emprises conduites, de plus de 1'00		sur les sols de plus de 5'000 m² ou, pour les		Concept de ge	estion des sols	
201	Dépôts d'excavation impli [_] De 50'000 à 500'000 n	quant un apport de terre n³ [_] De plus de 500'000 m³	(EIE)				
202	Décharges contrôlées pou	ur matériaux inertes, résidus	s stabilisés, décharges bioactives (EIE)	Ц			
Install	ations de collecte, de tri,	de conditionnement, de re	ecyclage, de valorisation, d'incinération ou de tra	itement des d	déchets		
203.	Déchetteries ou postes de	e collecte des déchets		L			
204.	Installations de traitement	des déchets 0 t/an [_] Capacité supérieu	re à 1000 t/an <b>(EIE)</b>		43		
205.	Déchiqueteurs de voitures (EIE)						
206.	Construction ou modification de stations d'épuration collectives ou d'équipements de traitement des boue d'épuration			s [_]	51		
Surveillance des ouvrages de retenue							
210.	Ouvrages d'accumulation	Volume maxi	mum d'accumulation > 100 m³				
		Retenue au d	dessus du terrain naturel				

Volume d'eau permanent m³:

O. AG	RICULTURE, ANIMAUX		Annexes
250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles	П	43
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux		43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement  [] Plus de 125 UGB (hors étables d'alpage) (EIE)	Ц	43, 52
253.	Manèges, boxes à chevaux, (Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire)		43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :		
		145	
255.	Fosses à purin		52
256.	Fumières	Ц	52
257.	Silos à fourrage		43
258.	Installations de biogaz.		43
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros  [_] Capacité jusqu'à 5000 t/an  [_] Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)		43, 64
P. ED	UCATION, SANTE, SOCIAL		
Etablis	ssements scolaires et sanitaires, centres d'accueil		
300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public		21, 43
301.	Ecoles.paramédicales		43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR)	[7]	43, 64
303.	Etablissements pour mineurs		43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)		43, 64
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico- social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)	Ц	43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire		43, 64
Labor	atolres et cabinets	(1964年)(1965年)(1964年) 1964年(1964年)	
307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires		43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie		43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires		43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires		43, 64
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins		43
Cimet	lères		
311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires		43
Q. SP	ORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS		
Sport			
340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)	[_]	
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)		
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)		
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m² (EIE)		
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m² (EIE)		
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)		
355.	Stands de tir		
	[ ] Stands de tir (cas général) [ ] A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)		

0=0				
356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille  [_] eau non chauffée		32	
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		32, EN-VD11	
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		32, EN-VD11, Concept énergétique	
	[_] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		32, EN-VD11, Concept énergétique	
357.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille  [_] eau non chauffée			
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		EN-VD11	
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		EN-VD11, Concept énergétique	
	[_] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		EN-VD11, Concept énergétique	
Loisirs	s, campings, dortoirs		THE REPORT OF THE PARTY.	
358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes		43, 64	
359.	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc	Ц	11, 43, 64	
359bis	Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution		11B, 43	
360.	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m² ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)			
361.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles  Coordonnées géographiques - (joindre le préavis du Concordat des téléskis)  départ : / arrivée : /		Annexe	
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes			
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur		43	
364.	Campings, caravanings résidentiels		43	
365.	Places de jeux			
n nic	VALUES DANISTRO DARWOW IFRO			
H. HIS	SQUES, DANGERS PARTICULIERS			
Trafic	aérien / Véhicules à moteur			
400.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et des informations supplémentaires : lien		Annexe	
401.	<ul> <li>a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)</li> </ul>		Annexe	
401.	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)		43	
402.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)		64	
403.	Places de lavage pour véhicules.		64	
404.	Garages professionnels		43, 64	
405.	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle		64	
Incend	ile, explosion, pollution	. Then is a		
406.	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution,intoxication etc.)  [_] Plus de 50'000 m³ charbon (EIE)  [_] Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE)  [_] Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)		43, 64	
408.	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux		63	
409.	Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)	Ш	43, 64	
410.	Entreprises de nettoyage		43, 64	
411.	Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)		64	
Rayon	nement	alla Hills		
412.	a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusion et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation (joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant) Installation nouvelle  Modification d'installation existante  b) Installation d'antenne sur pylône électrique ou dans une installation haute tension (HT) (à cocher si		Annexe ESTI TD7	
413.	Sources de radiation ionisante et installations y relatives			
414.	Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW (EIE) Page 12 / 15			

Subst	ances, produits et déchets spéciaux			Annexes	
416.	Entreprises avec substances, produits et déchets spéciaux  [] Plus de 1000 t de déchets spéciaux liquides (EIE)  [] Plus de 5000 t de déchets spéciaux solides ou boueux (EIE)  [] Extraction ou transformation de matériaux avec amiante (EIE)				
417.		Ц			
418.	-	П		Annexe	
S. EQ	UIPEMENTS, INSTALLATIONS				
Abri d	e protection civile ( pour les constructions nouvelles comportant de l'habitation )				
454.	Construction d'un abri PCi			46	
455.	Dispense de construction d'un abri PCi	[X]		45	
T. ET	UDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)				Ŋ,
500.	L'installation est soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)  (cocher aussi la question No 15 et joindre le rapport d'impact)  L'installation a fait l'objet d'une étude d'impact en première étape  (plan partiel d'affectation communal, de quartier, d'affectation cantonal, demande d'autorisation préalable d'implantation)				
G. AN	INEXES				
90.	a) Plans Plan de situation (échelle 1:500, 1:1000 ou 1:2000) établi par un géomètre breveté ou éventuellement extrait cadastral si le dossier répond à la condition de l'art.69 al 1 bis de la RLATC (*) Plans des sous-sols, rez-de-chaussée, étages et combles, avec destination de tous les locaux et indication des mesures de prévention contre l'incendie (échelle 1:100 ou 1:50) Plans des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordement au réseau routier Plans des canalisations d'eau et égouts (eaux claires et eaux usées) Coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé Dessins de toutes les façades En cas de locaux liés à la législation alimentaire, des plans précis de ces locaux doivent être fournis selon les exigences présentes sur le site de l'office de la consommation.			[X] [X] [X]	
90.	b) Nombre d'exemplaires des plans (IMPORTANT : Saisir des nombres entiers p/ex 2,4,5)		andé ME	Fourni	
	Nombre d'exemplaires pour la commune : Nombre d'exemplaires pour la CAMAC : Nombre total d'exemplaires remis par le mandataire :	2 0 2	2 0 2	2 0 2	
91.	Documents	Comm.	CAMAC	Foumi	
	Questionnaire général complet (*) (demande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune) Procuration remise au mandataire Etablie par : [X] Propriétaire  [X] Promettant acquéreur	2	0	[X]	
	[X] Maître de l'ouvrage				
	Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants) Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie, ainsi qu'aux énergies renouvelables (justificatif selon SIA 380/1)	2 2	0	[X]	
	Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de séparation des locaux à usage sensible au bruit	2	0		
	Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor) Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe (art. 18m LCdF) Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en annexe (art. 18 LCdF) Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant Formulaire CNA/SUVA, générateurs et récipients de vapeur et sous pression		0 0		
			0		
			0		
			0 0		
	Rapport d'impact sur l'environnement (EIE) Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)		0 0		
	Concept de gestion des sols		0		
	Plan schématique d'évacuation des eaux claires Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit	2 2	0 0	[X] [_]	
92.	Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN Préavis du Concordat des téleskis Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torréfacteurs de café, séchoirs à fourrage, etc.) Moteurs stationnaires à combustion et turbines à gaz	2 2 2 2	0 0 0 0		

13,06,2024

## Demande de permis de construire (P) - 232320

### **BLOC-NOTES**

- Mandataire:
- Commune : 2.
- CAMAC:

### SIGNATURES

### SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Propriétaire(s)

Planches 25 20,06.2024

Prom. acquéreur(s)

Droit distinct - permanent :

Auteur des glans :

for the think of the time of the second is a second on the second of the

Destinataire des factures (\*) (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)

Une fois la facture envoyée, une taxe de 30. -- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Nom (\*): Raison sociale:

N° postal (\*):

**CHAPPUIS** 

ELAN INVESTISSEMENT

Prénom: Tél. :

LAURENT

Adresse (\*) :

Rue du Centre 142 1025

E-mail:

Localité (\*) :

ST-SULPICE VD

Lieu, date et signature (\*):

Mal 21.06.25

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

## EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 27, 1-24 au 25, 8. 24

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (\*): Claudia Vences

Tél. (\*):021/651 91.98 Fax:

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Sceau et signatures :

## PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES BESSIERS

- · Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

## Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact !

DITS CAMAC

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email info.camac@vd.ch

13.06.2024

## Demande de permis de construire (P) - 232320

## Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)

Nom, Prénom:

**BORGEAUD GILBERT ANDRÉ** 

RAISON SOCIALE:

Adresse:

Chemin des Planches 25

Tél.:

E-mail:

gilbert.borgeaud@gmail.com

NPA:

1052

LOCALITE :

LE MONT-SUR-LAUSANNE

Promettant acquéreurs (promettant acquéreurs n° 1 et 2)

RAISON SOCIALE:

**ELAN INVESTISSEMENT SA** 

Adresse:

Nom, Prénom:

**CHAPPUIS LAURENT** Rue du Centre 142

E-mail:

Tél.: NPA: 079 255 30 25

lch@cofidex.ch

1025

LOCALITE:

ST-SULPICE

Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)

Nom, Prénom :

**NUMAN SARAH** 

0215463900

RAISON SOCIALE:

**DURABLE SA** 

0.00

Adresse:

Chemin de Budron B19

E-mail:

s.numan@durable-dev.com

Tél.: NPA:

1052

LOCALITE:

LE MONT-SUR-LAUSANNE

Page 15 / 15

